

**L'éditorial
d'Arlette
Laguiller**
p 3

Prolétaires de tous les pays, unissez-vous !

**Unité
Ouvrière**
UNION COMMUNISTE (trotskyste)



Hebdomadaire - paraît le vendredi - n° 2150 - 16 octobre 2009 - prix : 1 € - DOM 1,50 €

La crise continue et s'aggrave

**Il faut empêcher
banquiers et
grand patronat
de nuire**

Afghanistan, Proche-Orient

Le Nobel de la Paix s'en va-t-en guerre



Sommaire

Leur société

- p. 4 ■ Total et le procès *Erika*
- Les compagnies pétrolières et le prix de l'essence
- L'ascension de Jean Sarkozy
- p. 5 ■ Lagarde et les crédits renouvelables
- Révélations tardives sur l'affaire Ben Barka
- Villiers-le-Bel : les policiers dédouanés
- p. 6-7 ■ Grippe A :
 - une bonne affaire pour certains
 - une vaccination fiable ?
 - les origines du virus
- Grèves des sans-papiers
- Chirac et les faux médicaments
- p. 16 ■ La manifestation du 22 octobre à Paris
- EDF envoi des produits nucléaires en Sibérie
- Commémoration du 17 octobre 1961

Dans le monde

- p. 8-9 ■ Le Nobel de la Paix à Obama
- Afghanistan : Obama va-t-en guerre
- Proche Orient : complaisance américaine
- Sénégal : 7 ans après le naufrage du *Joola*
- Roumanie : les travailleurs se défendent

Il y a 100 ans

- p. 10 ■ Le premier numéro de la Voie Ouvrière

Dans les entreprises

- p. 10 ■ CEA - Saclay
- p. 11 ■ Freescale - Toulouse
- Axa Montauban
- La Poste Château-Rouge - Paris 18^e
- La Banque Postale
- p. 12 ■ Darcos et le stress dans les entreprises
- France Télécom
- Auchan
- p. 13 ■ Toyota - Valenciennes
- La Barre Thomas - Rennes
- Cars PNA - Val d'Oise
- p. 14 ■ Manifestation des victimes de l'amiante
- Sanofi Aventis - Vitry-sur-Seine (Val-de-Marne)
- Aéroport de Roissy
- p. 15 ■ Une infirmière inculpée à Amiens
- Maternité de Valréas (Vaucluse)
- Teleperformance (région parisienne)

Fêtes régionales de Lutte Ouvrière

• Reims

Samedi 17 octobre
à partir de 15 heures
Salle Rossini
Quartier Wilson (face au centre commercial)

• Le Mans

Samedi 17 octobre
à partir de 16 h 30
Salle Pierre-Guédou

• Saint-Denis

Samedi 24 octobre
à partir de 16 heures
Salle de la Légion d'honneur
Métro Saint-Denis-Basilique

• Fourmies

Samedi 24 octobre
à partir de 17 h
Salle de bal du Théâtre

• Grenoble

Dimanche 8 novembre
à partir de 11 h 30
Salle des fêtes
Avenue du 8 mai 1945 - Échirolles
Tram A - arrêt La Rampe centre-ville

• Limoges

Samedi 14 novembre
à partir de 15 h 30
Salle Pierre-Louis
(à côté de la mairie de Feytiat)



• Compiègne

Samedi 14 novembre
à partir de 18 h
Salle des fêtes de Margny-lès-Compiègne

• Samedi 17 octobre

Manifestons pour le droit des femmes

Lutte Ouvrière s'associe à la manifestation pour le droit des femmes organisée le samedi 17 octobre par le Collectif national pour le droit des femmes et Femmes solidaires.

Les raisons de manifester ne manquent pas en effet, pour défendre des droits élémentaires comme celui d'avorter. En

effet celles qui veulent interrompre leur grossesse font face à des difficultés de plus en plus grandes. Sur la seule région parisienne, l'Assistance publique vient de fermer trois centres d'IVG et en fermera un autre prochainement. Et, faute de personnel et faute de place dans les centres restants, les

délais de prise en charge risquent de s'allonger encore.

Dans le domaine de l'emploi, les conséquences de la crise sont sensibles dans la population féminine. Celle-ci connaît déjà un taux de chômage plus élevé que dans la population masculine. Mais la situation faite aux femmes

s'aggrave encore, tant pour les salaires que pour la précarité ou les retraites.

Lutte Ouvrière appelle à participer à la manifestation du samedi 17 octobre et à assurer son succès.

À Paris à 14 h 30
Départ place de la Bastille,
arrivée à l'Opéra.

Versez à notre souscription

Il faut qu'il y ait dans ce pays des militants, un parti, qui continuent à défendre les idées de lutte de classe et la perspective d'une transformation révolutionnaire de la société, en un mot les idées communistes. C'est le combat que veut mener Lutte Ouvrière, un combat qui nécessite beaucoup d'énergie militante, mais aussi bien sûr de l'argent.

Pour financer ses activités dans la période qui vient, Lutte Ouvrière ne peut compter que

sur ses militants, ses sympathisants, sur tous ceux qui partagent avec nous la conviction qu'il faut mettre fin à l'organisation sociale actuelle basée sur l'exploitation, le profit privé et la concurrence. C'est à eux que nous faisons appel aujourd'hui pour verser à notre souscription.

Merci d'adresser vos dons par chèque libellé à l'ordre de :
Jean-Paul Rigollet, mandataire financier de Lutte

Ouvrière en les envoyant à l'adresse suivante :

LUTTE OUVRIERE
BP 233
75865 PARIS CEDEX 18

Merci aussi de nous indiquer lisiblement vos nom, prénom et adresse, pour nous permettre l'envoi du reçu fiscal auquel ce don donnera droit.

En effet, les dons à un parti politique, plafonnés par la loi à 7500 euros par an, donnent droit à une réduction d'impôt dans la proportion de 66 % de

ce don et dans la limite de 20 % du revenu imposable. Ainsi un don de 300 euros donnera droit à une réduction d'impôts de 200 euros, à condition que l'impôt sur le revenu dépasse cette somme.

Jean-Paul Rigollet a été déclaré le 23 décembre 1994 mandataire financier du parti Lutte Ouvrière conformément à la loi. Celle-ci dispose qu'il est seul habilité à recueillir les dons de personnes identifiées. Les dons d'une personne physique à un parti politique sont plafonnés à 7 500 euros par an. Tout don supérieur à 150 euros doit être versé par chèque. Seuls les dons versés par chèque ouvrent droit à la réduction fiscale prévue par la loi.

LUTTE OUVRIÈRE

Union Communiste (Trotskyiste)
 membre de l'Union Communiste Internationaliste

L'Union Communiste trotskyste qui publie Lutte Ouvrière, sous le nom duquel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui le communisme et le socialisme sont le seul avenir pour l'humanité menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle divisée en classes sociales, qui repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel.

Nous sommes convaincus que les travailleurs peuvent remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt personnel au maintien de l'actuelle société. Pour cela ils devront remplacer l'État de la bourgeoisie pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique sur tous les rouages du pouvoir économique et politique. Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre.

Les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé.

Lutte Ouvrière est éditée par la société Éditions d'Avron - 6, rue Florian 93500 Pantin - Téléphone : 01 48 10 86 20 - SARL au capital de 7 622,45 euros, durée cinquante ans à partir du 1^{er} janvier 1970 - Gérant : Michel Rodinson. Associés : René Marmaros, Isaac Szmulewicz, Jean-Claude Hamon. Directeur de la publication et responsable de la rédaction : Michel Rodinson. - Tirage : 14 000 exemplaires. Impression : Rotos 93 - 3, rue du Parc 93150 Le Blanc-Mesnil, téléphone : 01 48 14 21 65. - Commission paritaire des publications n° 1009 I 85576.

Lutte Ouvrière c/o Éditions d'Avron 6, rue Florian - 93500 Pantin. Lutte Ouvrière (Ile-de-France) c/o Éditions d'Avron 153-155 Avenue Jean-Loive - 93500 Pantin. Téléphone : 01 48 10 86 20 Télécopie : 01 48 10 86 26

Sur Internet

www.lutte-ouvriere.org
www.union-communiste.org
contact@lutte-ouvriere.org

Lutte Ouvrière
l'hebdomadaire
www.lutte-ouvriere-journal.org

Lutte Ouvrière
multimédia
(télé, radio, CLT)
www.lutte-ouvriere.org/multimedia

Lutte Ouvrière
audio
(version parlée de nos textes)
www.lutte-ouvriere-audio.org

Adresser toute correspondance à :

LUTTE OUVRIÈRE - BP 233 - 75865 PARIS CEDEX 18

ABONNEZ-VOUS ! à Lutte Ouvrière et Lutte de Classe

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Ci-joint la somme de :

par chèque à l'ordre de Lutte Ouvrière
ou virement postal : ccp 26 274 60 R PARIS

Tarif des abonnements	Lutte Ouvrière		Lutte de Classe
Destination :	6 mois	1 an	10 numéros
France, DOM-TOM	18 €	35 €	15 €
DOM-TOM avion	25 €	50 €	21 €
Europe, Afrique, Proche et Moyen-Orient	30 €	60 €	20 €
USA, Canada	35 €	70 €	22 €
Autre Amérique, Asie, Océanie	43 €	85 €	25 €

Envois sous pli fermé : tarifs sur demande

L'éditorial

d'Arlette Laguiller

Éditorial des bulletins d'entreprise
du 12 octobre

Empêcher les banquiers et le grand patronat de nuire



Pendant que les dirigeants politiques nous abreuvent de mensonges sur l'amélioration de la situation économique, la crise de l'économie capitaliste continue et s'aggrave. Seules montrent des signes de reprise les activités boursières et financières et, derrière elles, la spéculation. Mais qui peut s'en réjouir, en dehors des propriétaires d'actions et de ceux qui ont de l'argent pour spéculer ?

Certainement pas ceux qui sont poussés vers le chômage par la multiplication des entreprises qui ferment ! Certainement pas ceux qui conservent encore leur travail, mais ne savent pas pour combien de temps, et dont le pouvoir d'achat est écrasé par le blocage des salaires, par les périodes de chômage partiel, sans parler des prélèvements en hausse, celle du forfait hospitalier étant la dernière en date !

La reprise de la spéculation, alors que les investissements productifs créateurs d'emplois reculent, annonce de nouveaux coups contre les travailleurs. L'argent facile de la spéculation vient d'une manière ou d'une autre d'une aggravation de l'exploitation.

La hausse du prix des actions en Bourse signifie que les marchés financiers parient sur autant et plus de profits, malgré la stagnation, voire le recul de la production. Ce que les capitalistes n'obtiennent pas en produisant et en vendant plus, ils l'extorquent en imposant plus de travail à moins de travailleurs, plus mal payés. La contrepartie du maintien de leurs profits, c'est le licenciement pour les uns et plus de travail pour ceux qui restent. C'est aussi des services publics privés de financement afin de réserver les caisses de l'État aux banquiers et aux patrons de l'industrie.

La classe capitaliste mène une véritable guerre contre les classes populaires afin de sauver ses profits malgré la crise. Les conséquences de cette guerre sont désastreuses pour le monde du travail, comme pour toute la société. Mais il serait vain d'espérer qu'elle s'arrêtera toute seule. Et laisser espérer que cela pourrait cesser avec la victoire électorale d'une coalition des partis de gauche, avec ou sans le Parti Socialiste, avec un « bon » programme électoral, c'est tromper le monde. C'est dévoyer la seule force capable de

s'opposer à la machine de guerre patronale : l'ensemble des salariés en lutte.

Les travailleurs ne sont pas encore prêts à engager le combat contre le grand patronat ? C'est incontestable aujourd'hui, mais cela peut et doit changer demain. C'est en tout cas la seule perspective pour le monde du travail. Et tous ceux qui font miroiter d'autres espoirs, électoraux ou non, sont des charlatans.

On peut organiser tant qu'on veut des « forums-débats » ou des « ateliers de discussions » pour inventer une « politique alternative », tout cela n'est, au mieux, que des mots creux agités pour éluder l'essentiel : s'ils veulent arrêter la dégradation de leur sort, les travailleurs doivent se donner les moyens de contester à la classe capitaliste son pouvoir absolu sur l'économie et la société.

Étant donné la montée dramatique du chômage, le premier pas dans ce sens sera d'imposer aux capitalistes l'interdiction des licenciements économiques et des fermetures d'entreprises. Il n'y aurait pas de travail pour tout le monde ? Alors il faut répartir le travail entre tous sans diminution de salaire.

La crise actuelle et ses conséquences catastrophiques pour les exploités montrent que la classe dirigeante est incapable de diriger l'économie. Sa gestion de la crise se traduit par un scandaleux étalage d'argent facile pour une minorité et, en même temps, par le retour en force de la pauvreté, des usines qui ferment, des machines qui rouillent et des compétences laissées en friche. La seule perspective pour les exploités, la seule « politique alternative », c'est de soumettre les entreprises et les banques au contrôle de la population.

Cela semble aujourd'hui utopique ? Cela l'est certainement moins que de demander aux patrons, aux actionnaires, aux banquiers, de cesser d'agir en fonction de leur seul profit et de bien vouloir mener une politique industrielle créatrice d'emplois.

Les coups que les patrons et le gouvernement nous portent finiront par convaincre les plus hésitants qu'il faut agir si nous ne voulons pas être enfoncés dans la misère. Il faudra alors imposer au patronat et aux banquiers des mesures aptes à les empêcher de nuire.

Arlette LAGUILLER

• Taxe professionnelle

L'État tout dévoué au patronat

Le projet du gouvernement sur la « réforme » de la taxe professionnelle arrive en discussion dans le cadre de l'élaboration du budget 2010. Cette « réforme » est en fait la suppression de la taxe professionnelle, qui représente parfois plus de la moitié des ressources des collectivités locales.

C'est la suite et la fin d'une longue série de réductions de cette taxe, au profit des entreprises, décidées par des gouvernements de droite comme de gauche.

Pour ne garder que les derniers épisodes de cette histoire, en 1999 Jospin et Strauss-Kahn ont décidé de supprimer progressivement la part de la taxe professionnelle calculée sur les salaires : cela a représenté

10 milliards d'euros par an de cadeau au patronat. En 2004, Raffarin a exonéré d'impôts les nouveaux investissements pour deux ans : 12 milliards de dégrèvements. En octobre 2008, Sarkozy a mis en place l'exonération définitive sur les investissements réalisés entre octobre 2008 et fin décembre 2009, avant d'annoncer la suppression de la taxe pour 2010, au nom de la compétitivité des entreprises et de la lutte

contre les délocalisations vers des pays où ce type de taxe n'existe pas : les patrons y gagneront 11,7 milliards d'euros.

Le gouvernement promet de compenser la perte subie par les collectivités locales, intégralement en 2010. Ensuite, les compensations seront dégressives ; il cherche des solutions, et c'est bien ce qui inquiète les collectivités en question. On parle d'une nouvelle contribution territoriale (CET) taxant davantage la valeur ajoutée. Pour le reste, le gouvernement évoquait en avril dernier un transfert possible aux collectivités locales de la TIPP ou des taxes sur les conventions d'assurances ou sur les surfaces

commerciales. Mais, selon les propres termes de Fillon, les collectivités locales ont de toute façon un an devant elles. « *On est en train de mettre en œuvre des dispositifs pour les rassurer pour les années à venir* », a-t-il dit, en ajoutant qu'elles ne pouvaient « *dans leur coin continuer à vivre comme s'il n'y avait pas de menace sur l'économie française* ». Autrement dit, ce serait l'égoïsme local qui menacerait l'économie !

Les élus locaux protestent, y compris ceux de la majorité, comme Juppé qui a eu un moment de lucidité, vite réprimée, quand il a accusé Sarkozy de « *se foutre du monde* ».

Quel que soit le mode de compensation choisi, il est sûr que la population y perdra, que l'État compense en partie par l'argent des impôts ou que les impôts locaux augmentent encore, ou les deux. Et on peut parier que l'insuffisance de ces compensations, jamais réellement équivalentes aux pertes, aura des conséquences sur les budgets d'équipement des communes, qu'il s'agisse de routes, d'écoles ou d'équipements sportifs et culturels. Mais, pour ce gouvernement, les profits patronaux passent avant tout.

Sylvie MARÉCHAL

• 10 ans après le naufrage de l'Erika

Total, société à irresponsabilité illimitée

Lundi 5 octobre, le procès en appel de l'Erika s'est ouvert à Paris, procès qui devrait durer au moins jusqu'à mi-novembre.

L'Erika est ce navire pétrolier qui s'était abîmé au large du Finistère le 12 décembre 1999, avec à son bord 37 000 tonnes de fuel lourd. Une grande partie de la cargaison s'était déversée en mer, provoquant une gigantesque marée noire, polluant ainsi plusieurs centaines de kilomètres de côtes, du Finistère à la Charente-Maritime, obligeant toutes les communes, les départements, les particuliers à de très gros efforts humains et financiers pour remédier aux conséquences de cette catastrophe.

Total, propriétaire de la cargaison, avait immédiatement clamé haut et fort n'être pour rien dans la catastrophe. Et il est vrai que Total, comme toutes les grandes sociétés pétrolières le font, avait pris soin de tout faire pour échapper à sa responsabilité. Le navire, vieux de vingt-cinq ans et en mauvais état, avait été acheté quelques jours avant le voyage par une société italienne, via plusieurs sociétés écrans, le pavillon était maltais, la société de contrôle était italienne. Malgré tout, en janvier 2008, le tribunal de Paris avait condamné Total, ainsi que Rina, la société chargée du contrôle du bateau, pour « dommage écolo-

gique ». Les peines d'amendes avaient été relativement peu élevées, 375 000 euros, le maximum prévu par la loi. Les dommages et intérêts aux collectivités locales se sont élevés à 192 millions d'euros, versés pour les trois quarts à l'État français. Les autres bénéficiaires avaient été des communes, les départements, et la Ligue de protection des oiseaux (LPO), puisque de 150 000 et 300 000 oiseaux englués dans le mazout avaient péri.

En fait ces sommes, déjà versées en partie, n'ont pas été à la hauteur des dommages commis. Bien des communes, des collectivités avaient dépensé sans

compter leur argent, leur temps, leur énergie, sans compter les dégâts irrémédiables causés à la faune, les pertes liées à la diminution du tourisme...

Mais Total a tenu quand même à faire appel de sa condamnation. Il veut bien verser les indemnités, en espérant certains désistements de parties civiles, mais ne veut toujours pas être reconnu coupable. Total persiste à nier sa responsabilité, affirmant par exemple ne pas vouloir « se substituer aux sociétés de contrôle et de classification, à l'armateur et à l'État du pavillon ».

Il paraît que les dirigeants de Total sont très chagrinés que

Total apparaisse ainsi aux yeux du public comme une société surtout avide de profits, une société peu soucieuse du bien public, de la nature et de ses habitants, une société refusant les conséquences de ses actes quand ses bénéfices sont en jeu, voulant les faire supporter à la collectivité. Mais visiblement, cela ne les fait pas changer d'attitude.

Total irresponsable ? Certes, oui. Comme toutes les autres grandes sociétés capitalistes, avec en outre la revendication affirmée de le rester.

Bertrand GORDES

• Pour le dirigeant de Total

La pompe à fric fonctionne à plein régime

Thierry Desmarest, ex-PDG et actuel président du conseil d'administration de Total, vient de vendre une partie des actions du groupe qu'il détenait. En vendant 25 000 actions Total, il a récolté plus d'un million d'euros. Il a encore de la réserve, puisqu'il lui en reste encore 360 000, d'un montant estimé à 14,4 millions d'euros, qui continuent de lui rapporter des dividendes. Cela s'ajoute aux deux millions d'euros annuels qu'il perçoit actuellement comme président du groupe, et il est prévu que lorsqu'il partira

en retraite il touchera une prime de départ de 500 000 euros et une retraite annuelle équivalente.

Cela est énorme, mais ce n'est rien par rapport au bénéfice record de Total, qui se monte à 13,9 milliards d'euros en 2008. Les actionnaires du groupe ne font que prélever une somme minime sur leurs bénéfices pour récompenser un dirigeant qui a accru leur fortune !

En vendant une partie de ses actions Total, Desmarest n'a fait rien de plus que ce qui se pratique dans ce milieu

d'affairistes fortunés. Et si cela embarrasse un peu les actionnaires et dirigeants de Total, c'est uniquement qu'ils auraient souhaité un peu plus de discrétion, au moment où des centaines de suppressions d'emplois viennent d'être annoncées, où le procès de l'explosion de l'usine AZF a mis en évidence la responsabilité de Total, et en plein milieu du procès de l'Erika, ce pétrolier poubelle affrété par le groupe et qui avait pollué 400 kilomètres de côtes en 1999.

Marianne LAMIRAL

• Prix de l'essence

Les compagnies pétrolières voudraient se faire oublier

Avec les différentes taxes prévues dans le budget de l'État pour 2010, le prix du litre de carburant devrait augmenter de 8 à 10 centimes d'euro, estiment les compagnies pétrolières.

« En janvier, si les prix des carburants augmentent, il faudra aller voir le gouvernement et pas les pétroliers », déclare l'Union française des industries pétrolières. Pour un peu, celle-ci se transformerait en association de consommateurs en colère alertant ses adhérents sur « l'empilement des taxes qui va avoir comme résultat une addition un peu salée sur les prix à la pompe ». Les compagnies pétrolières

désignent d'abord la taxe carbone, qui devrait se traduire par une augmentation de 4,92 centimes d'euro par litre d'essence, et un peu plus pour le gazole. Il s'y ajoutera sans doute une augmentation de la TIPP (taxe intérieure sur les produits pétroliers) jusqu'à 0,73 centime d'euro par litre d'essence et 1,35 centime pour le gazole, qui alimente le budget des régions.

Il ne viendrait pas à l'esprit des dirigeants des compagnies pétrolières qu'elles pourraient compenser ces taxes qui pèsent lourd dans le budget des ménages, et qu'elles pourraient faire baisser le prix de l'essence. Il suffirait qu'elles

prennent sur une partie infime de leurs profits, celui de Total ayant par exemple augmenté de 14 % en 2008 par rapport à l'année précédente.

Avec le même aplomb, les compagnies pétrolières estiment que c'est aux consommateurs de supporter les pénalités, au cas où elles devraient en acquitter pour n'avoir pas rempli les objectifs fixés par le gouvernement sur l'intégration de biocarburants dans l'essence ou pour le fait que ces biocarburants ont consommé trop d'énergie pour leur production. On nous pompe par tous les bouts.

Annie ROLIN

L'attention de Jean



• La vie exemplaire de Jean Sarkozy

Un héros de notre temps

La probable nomination de Jean Sarkozy à la tête de l'organisme qui chapeaute le quartier d'affaires de la Défense, dans les Hauts-de-Seine, a fait couler beaucoup d'encre.

En effet ce n'est pas tous les jours qu'un jeune de banlieue – le garçon est né et a passé toute sa vie dans le "9-2", plus précisément dans l'obscur bourgade de Neuilly-sur-Seine – se voit confier les rênes d'un organisme qui brasse des milliards. Il ne le doit pourtant qu'à son seul mérite. Immigré de la troisième génération, enfant de parents séparés, fils d'un père toujours absent et qui préférerait la fréquentation des caïds du département à la vie de famille, cadet d'un frère qui consacre sa vie au Rap, il dut commencer fort jeune à gagner sa vie comme conseiller général de

Neuilly. Ce qui ne l'empêche pas de poursuivre ses études : à 23 ans il est déjà en deuxième année de fac. Il a même fondé avec la fille Darty, de modestes commerçants du quartier, une famille qui attend un heureux événement. Un exemple que beaucoup de jeunes seraient bien inspirés de suivre.

Cette réussite éclatante, ce parcours exemplaire d'un garçon qui a su déjouer tous les pièges que la vie lui tendait, obtiennent donc leur récompense. Jeannot a montré qu'il avait de la défense, on lui donne donc ce quartier d'affaires à gérer. Face à l'adversité, la Défense a tant besoin d'être aidée, d'être gérée par des hommes exemplaires. Bref par un jeune homme que motive uniquement l'amour du prochain, l'abnégation et l'oubli de soi.

P. G.

• Crédits renouvelables

Lagarde défend les usuriers

Lundi 12 octobre, la ministre de l'Économie Christine Lagarde s'est à nouveau penchée sur le cas des ménages surendettés. Ils sont près d'un million, en augmentation de 17 % depuis le début de l'année. Et, dans la majorité des cas, il s'agit de personnes à très faibles revenus prises au piège des crédits renouvelables.

Il suffit bien souvent de faire un achat à crédit dans une grande surface pour se trouver dépositaire d'une avance de trésorerie, dite « crédit revolving » (pour renouvelable), constamment renouvelée par l'organisme de crédit qui a partie liée avec le grand magasin. Mais, le taux de crédit pratiqué pouvant aller jusqu'à 20 % par an, le consommateur peut ainsi se trouver endetté pour des années, s'enfoncer petit à petit,

jusqu'à couler complètement et devoir recourir à la commission de surendettement.

La ministre propose des modifications marginales de l'encadrement de ces crédits renouvelables, mais elle refuse de les interdire car, dit-elle, « 40 % des achats à La Redoute ou aux Trois Suisses sont réglés avec des cartes de crédit revolving. Il y a des milliers d'emplois à la clé. »

Pourtant ces emplois seraient tout aussi bien préservés,

et les possibilités d'achat des consommateurs augmentées, si les taux de crédit étaient abaissés de manière conséquente. La Banque centrale européenne accorde actuellement des crédits aux banques privées à 1 %.

Mais ce serait tuer la poule aux œufs d'or. Car si les emprunteurs sont les familles à

faible revenu et si leur nombre augmente en même temps que le nombre de chômeurs, les prêteurs sont des filiales des grandes banques, de la BNP au Crédit Agricole en passant par le Crédit Mutuel ou des banques créées par la grande distribution elle-même.

Ces grandes banques tiennent à pouvoir continuer à

prendre l'argent là où il se trouve, c'est-à-dire chez les pauvres. Car s'ils en détiennent moins que les riches, ils sont beaucoup plus nombreux... et, comme ils n'ont pas le choix, on peut leur imposer 20 % de taux d'intérêt, avec le soutien de l'État qui plus est !

Paul GALOIS

C'est le capitalisme qui vit à crédit

En défendant les crédits à la consommation renouvelables, la ministre de l'Économie ne protège pas seulement les profits immédiats des banques et des groupes de distribution. Elle veille aussi à ce que les trente milliards d'euros d'encours de ces crédits restent dans la circulation.

Trente milliards d'euros, cela peut paraître une goutte d'eau comparé aux sommes pharamineuses que l'État prête aux banques ou que ces dernières manient sur les marchés. Mais ces trente milliards servent à acheter et à payer, même si c'est à crédit, des marchandises réelles. Et c'est sur leur vente que repose la réalisation des profits des capitalistes, de tous les capitalistes. Derrière Auchan, Carrefour et les autres, il y a les industriels

de la fabrication des biens de consommation. Et derrière tous il y a les banques qui leur ont prêté des capitaux. Pour tous ceux-là il est essentiel que la circulation de marchandises réelles ne se bloque pas.

Le système capitaliste nage dans l'absurdité. D'un côté, chaque capitaliste licencie et bloque les salaires pour maintenir son taux de profit. De l'autre, les capitalistes dans leur ensemble ont besoin d'un marché solvable, de clients pouvant payer. Pour résoudre cette contradiction, ils ont recours au crédit et obligent les classes populaires à faire de même. Cela ne résout rien et ne fait, tout au plus, que repousser l'échéance. Plus encore, l'avidité des banques, en imposant des taux usuraires, appauvrit les plus pauvres et diminue

encore la quantité de biens qu'ils peuvent acheter.

Ce recours au crédit pour maintenir tant bien que mal la consommation des classes populaires illustre le fonctionnement du système tout entier. Incapable de développer le marché et cherchant néanmoins à maintenir un taux de profit élevé, le capitalisme s'appuie sur une pyramide de crédits de plus en plus haute, reposant sur une base, le marché des biens de consommation, de plus en plus étroite. Cela tient de la fuite en avant. Ce ne sont pas tant les familles populaires endettées auprès de Cetelem qui vivent à crédit, que le système lui-même.

Paul GALOIS

CRÉDIT RÉVOLV(ER)ing



• Affaire Ben Barka

Des révélations tardives, qui confirment la complicité de l'État français

À quelques jours du rassemblement annuel qui, le 29 octobre, réunit autour de la famille de Ben Barka devant la brasserie Lipp à Paris, où l'opposant marocain fut enlevé il y a quarante-quatre ans, ceux qui ne veulent pas que ce crime soit oublié, un « dossier secret » qui aurait appartenu à la gendarmerie vient d'être rendu public par l'intermédiaire d'un écrivain et du Journal du Dimanche.

Selon les documents contenus dans ce dossier, dont le journal publie quelques copies, les gendarmes qui, à l'époque, enquêtaient sur cette opération menée conjointement par les services du roi Hassan II du Maroc et des policiers et truands français, auraient collecté une série d'informations qui n'auraient jamais été transmises à la justice. Ainsi, grâce à des informateurs, ils auraient su dès 1966 que le corps de Mehdi Ben Barka avait été incinéré quelques jours après son enlèvement par les soins d'un pompiste de l'Essonne. Ils

auraient même récupéré au milieu des cendres des fragments de vêtements qui auraient pu appartenir à la victime. Mais tout cela aurait été... « oublié » !

On peut s'étonner que ces documents, estampillés « secret défense », réapparaissent seulement aujourd'hui, que celui qui les détenait ait attendu de nombreuses années avant de les rendre publics, mais les précisions qu'ils contiennent confirment trop d'éléments que l'on savait déjà sur l'enlèvement et l'assassinat de Ben Barka pour qu'ils ne soient pas pris en

considération.

En tout cas, ces révélations arrivent à point alors que le parquet de Paris s'est récemment opposé aux mandats d'arrêt internationaux lancés par un magistrat contre de hautes personnalités marocaines, dont deux généraux, impliquées dans cette affaire.

Saura-t-on un jour la vérité sur cet assassinat ? Il est difficile de le dire, d'autant qu'avec le temps les témoins sont de moins en moins nombreux. Mais cette affaire aura au moins eu le mérite de dévoiler les basses besognes, les complicités avec le grand banditisme, les meurtres et les entraves à la justice dont sont capables les services de l'État, dès lors qu'il s'agit de satisfaire les alliés du gouvernement français, fussent-ils des dictateurs comme Hassan II.

Roger MEYNIER

• La mort de deux adolescents à Villiers-le-Bel (Val-d'Oise)

La justice dédouane les policiers

La procureure du parquet de Pontoise a rendu un réquisitoire demandant un non-lieu à l'encontre des deux policiers impliqués dans un accident ayant causé la mort de deux adolescents à Villiers-le-Bel, en novembre 2007. Leur mort avait déclenché l'émotion dans cette cité, parmi les plus pauvres de la ville, et des centaines de jeunes avaient manifesté leur colère durant plusieurs nuits d'émeutes.

La procureure a rejeté l'entière responsabilité de l'accident sur les deux jeunes. L'enquête a montré, il est vrai, qu'ils roulaient sur une minimoto, non faite pour circuler sur une voie publique, à une vitesse de 66 km/h, et qu'ils ne portaient pas de casque. Mais elle a aussi montré que les policiers, eux, roulaient sans gyrophare, à 64 km/h, alors qu'ils avaient déclaré n'être qu'à 50 km/h, la vitesse maximum

autorisée en ville. Qu'à cela ne tienne, la procureure les a mis hors de cause.

Il semblerait que la justice trouve bien des excuses aux policiers quand ils font leur rodéo dans les rues des villes puisqu'à Marseille, il y a quelques semaines, le procureur n'a requis qu'un an de prison avec sursis contre le policier qui, roulant là aussi trop vite, avait tué un jeune sur un passage piéton en juin 2007. En revanche, cinq jeunes, accusés d'avoir tiré sur les policiers pendant les nuits d'émeutes de Villiers-le-Bel, vont prochainement être jugés en cour d'assises.

Dans ces conditions, il ne faut pas être surpris si les jeunes des cités et des quartiers défavorisés n'ont aucune confiance dans la police ni dans la justice de ce pays.

Marianne LAMIRAL

• Grippe A

Une bonne affaire pour certains

Plus le gouvernement et sa ministre de la Santé se félicitent de leur plan contre la grippe A, et plus la défiance monte dans la population, quand ce n'est la conviction de l'existence d'un « complot » permettant aux laboratoires « de faire le maximum de profits » et aux responsables politiques « de ne pas avoir à parler de la crise. »

Rien que du bonheur pour certains labos

Il est certain que la grippe donne le sourire à quelques laboratoires de l'industrie pharmaceutique. Les laboratoires Roche, par exemple, qui commercialisent le Tamiflu, annoncent des ventes multipliées par douze au deuxième trimestre 2009 et prévoient pour ce seul produit et cette seule année, un chiffre d'affaires de... 1,3 milliard d'euros ! De leur côté, les laboratoires qui préparent les vaccins – les Sanofi, Novartis et autres GlaxoSmithKline – offrent à

leurs actionnaires toutes les raisons de se réjouir grâce aux commandes passées par les gouvernements des pays riches – près d'un milliard d'euros pour le seul gouvernement français. Et c'est sans parler des vendeurs de masques protecteurs ou solutions hydro-alcooliques pour se désinfecter les mains qui, eux, se les frottent avec bonheur.

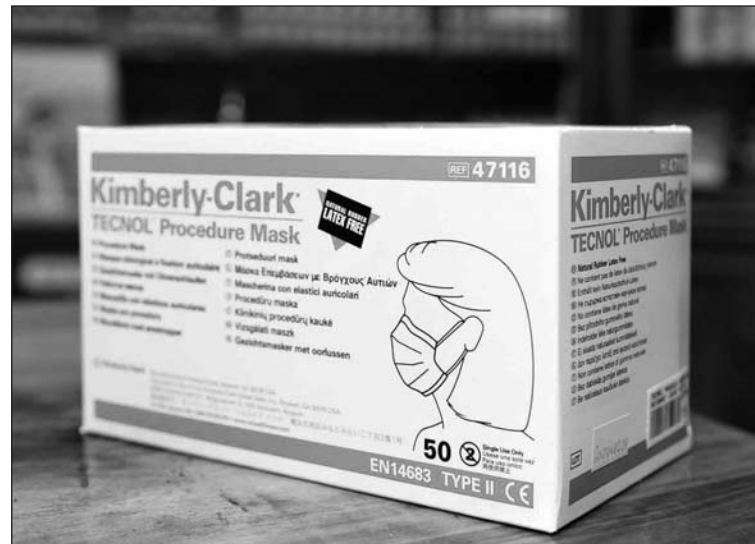
Cependant, si la grippe est une bonne affaire pour les grands groupes industriels de la santé, ce n'est évidemment pas eux qui en sont responsables. C'est le virus.

Alors que chaque hiver la grippe saisonnière habituelle frappe deux à trois millions de personnes sur le territoire national et tue selon les années 2 000 à 6 000 d'entre elles, on estime que le tiers de la population, environ 20 millions de personnes, pourrait être frappé par le virus de la pandémie et plusieurs dizaines de milliers d'entre elles mourraient en mourir. À l'échelle de la planète, les malades pour-

raient se compter par centaines de millions et les morts par centaines de milliers. Même s'il ne s'agit que d'une éventualité, cela justifie de s'y préparer, de produire des vaccins et des antiviraux pour réduire la mortalité. Le problème, c'est qui en bénéficiera.

Des médicaments pour qui ?

Bien que les frais de recherche aient été amortis plusieurs fois, compte tenu des quantités commandées par les pays riches, les antiviraux sont chers, inaccessibles aux États des pays pauvres. Et ce ne sont pas les quatre millions de doses de Tamiflu mises à disposition de l'OMS par Roche qui régleront le problème. Pas plus que l'engagement de Sanofi de réserver 10 % de sa production de vaccins pour l'OMS ne permettra de protéger ces mêmes populations. Si la pandémie se développe, elle prendra pour les populations des pays pauvres, déjà ravagés par la



La région

famine, la malnutrition, l'absence d'hygiène et les autres infections, les allures d'un véritable fléau. Des hommes et des femmes mourront par millions alors que, à quelques heures de vol de là, on fabriquera et on protégera des stocks de médicaments.

Ici en France, où la même Roselyne Bachelot a donné son nom à la loi qui parachève la mise à mal de l'hôpital public conduite depuis des années par tous les gouvernements qui se sont succédé, si la

pandémie se développe, on disposera peut-être de vaccins et d'antiviraux, mais pas des services hospitaliers ni du personnel soignant ni des médecins indispensables à la prise en charge des malades. On pourrait alors revivre dans les couloirs des hôpitaux la situation dramatique engendrée par la canicule en 2003, mais avec, plein les placards, des stocks de médicaments achetés à grand prix aux industriels de la pharmacie.

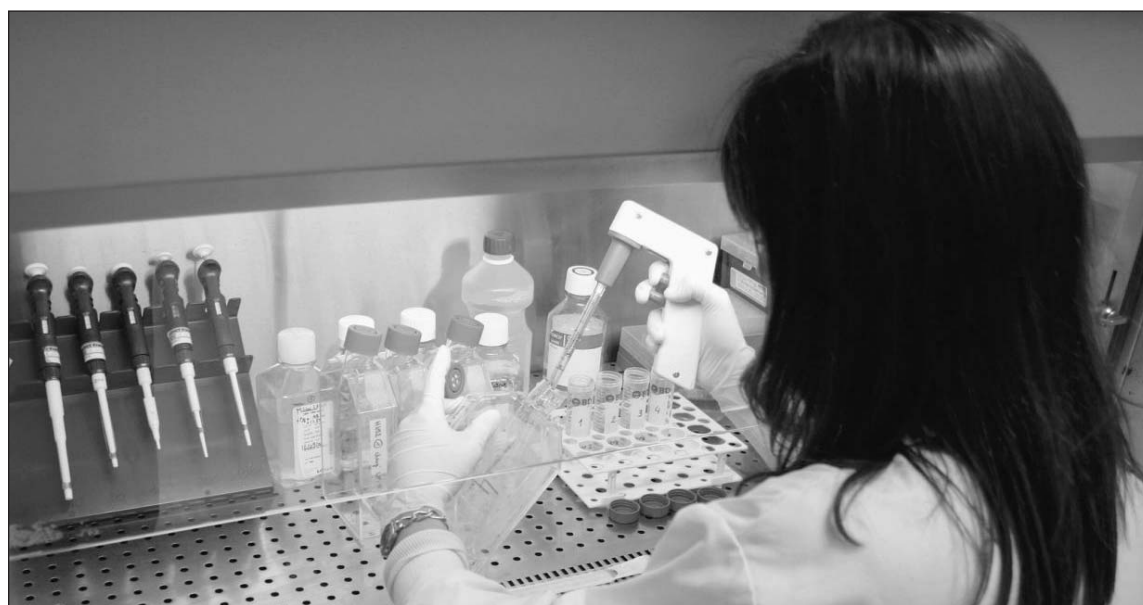
Sophie GARGAN

Peut-on vacciner la population dans de bonnes conditions ?

La meilleure arme dont on peut disposer à l'heure actuelle contre la grippe est la vaccination. Elle est utilisée depuis des dizaines d'années contre la grippe saisonnière. Elle est conseillée avant tout aux personnes âgées ou fragiles et au personnel de santé, et pratiquée de manière ciblée.

Jusqu'à présent, on n'a jamais vacciné toute la population pour tenter d'enrayer une épidémie de grippe. C'est aujourd'hui envisagé, y compris par l'OMS, pour la pandémie de grippe A (H1N1) 2009.

La première limite à la réalisation d'un tel projet est l'incapacité de produire suffisamment de vaccins dans le monde. La capacité de production est évaluée à 3 milliards de doses ce qui, dans le meilleur des cas, permettrait de vacciner la moitié de la population mondiale. Les pays riches ont acheté par avance la plus grande partie de la production. Les vaccins manqueront cruel-



Citymag

lement dans les pays pauvres, qui sont également ceux où la grippe risque d'être la plus dangereuse étant donné les conditions de vie et le délabrement des systèmes sanitaires.

Et puis, les laboratoires se sont livrés à une véritable course pour sortir leur vaccin le plus vite possible. Pour cela, certains ont utilisé des techniques utilisant des adjuvants qui accroissent la réponse immunitaire et qui permettent de fabriquer quatre fois plus de

doses de vaccins pour une même quantité d'antigènes viraux obtenus à partir de virus cultivés sur des œufs de poule. De telles techniques n'ont jamais été utilisées sur des populations de millions de personnes et il est possible que, lors d'une vaccination large, des effets secondaires, déjà suspectés pour d'autres vaccins suractivés, apparaissent en plus grand nombre. D'où les réticences, voire les oppositions d'un nombre important de

médecins et de personnels soignants à se faire vacciner, car le jeu n'en vaudrait pas la chandelle, et le risque d'effets secondaires serait pire que le mal.

Le gouvernement français, qui a acheté 94 millions de doses, compte se lancer dans la vaccination de masse de la population. Outre les effets secondaires éventuels, le principal problème réside dans la difficulté de vacciner autant de monde en quelques mois. Il n'y a pas en France de structure

sanitaire pouvant effectuer cette opération. Le gouvernement prévoit donc la création en urgence d'un millier de centres de vaccination. Ceux-ci seront situés dans des locaux réquisitionnés pour l'occasion, comme des gymnases, avec un personnel lui aussi réquisitionné composé d'étudiantes infirmières, de médecins retraités, du personnel de certaines communes ou d'autres membres du personnel de santé qui ne seraient pas débordés par leur propre travail.

Cette organisation de bric et de broc risque bien de ne pas offrir des conditions de sécurité suffisantes pour réaliser des millions de vaccinations. Il aurait peut-être été plus raisonnable de se contenter d'une vaccination de ceux qui présentent des risques de faire des formes graves de la maladie. Vaccination qui pourrait se faire comme celle de la grippe saisonnière, c'est-à-dire sous le contrôle des médecins traitants.

Gérard RAMA

Le virus du super-business de la viande

Le virus H1N1 de la pandémie actuelle est apparu au Mexique, où il a provoqué une première épidémie de maladies respiratoires virales dans la région de Veracruz, à proximité d'un gigantesque élevage industriel de porcs.

En effet une des caractéristiques des virus de la grippe est qu'ils contaminent les humains mais aussi certains

enquête sanitaire, ils ont été condamnés pour diffamation à de lourdes amendes par les autorités mexicaines. Puis, après que l'enquête a finalement été conduite et a montré un élevage aux conditions sanitaires délirantes, avec des charniers de cochons manifestement morts de la grippe, les dirigeants du groupe ont nié, contre l'évidence, tout lien



oiseaux (on se souvient de la grippe aviaire H5N1 de 2004 dont on avait craint le pire) ainsi que les porcs, qui sont un véritable creuset de recombinaison entre les différents virus de la grippe. Cette caractéristique impose le respect de conditions d'hygiène dans les élevages tant de volailles que de cochons, et proscriit la promiscuité avec ces animaux d'élevage, afin d'éviter toute éventuelle transmission aux humains.

Quand, inquiets du développement de l'épidémie de maladies respiratoires dans la région proche de l'élevage, des habitants ont demandé une

enquête sanitaire, ils ont été condamnés pour diffamation à de lourdes amendes par les autorités mexicaines. Puis, après que l'enquête a finalement été conduite et a montré un élevage aux conditions sanitaires délirantes, avec des charniers de cochons manifestement morts de la grippe, les dirigeants du groupe ont nié, contre l'évidence, tout lien

entre leur usine à bestiaux et l'épidémie. Or le virus aurait pu être détecté quand il ne touchait encore que les porcs, et on aurait sans doute pu éviter sa transformation et le passage à l'homme. Mais rien n'a été fait alors !

Il faut dire que l'élevage en cause est une filiale de Smith Foods, un des plus gros trusts américains de l'agro-alimentaire, le plus gros producteur de porcs à l'échelle mondiale. Ni les conditions d'élevage ni la qualité de la viande produite ni même la santé des populations ne le préoccupent. Seule compte la rentabilité.

S. G.

Pourquoi H1N1 ?

Il est baptisé H1N1 parce que les virus de la grippe présentent sur leur enveloppe deux structures, l'hémagglutinine (H) et la neuraminidase (N), qui leur permettent, pour la première, de se fixer sur les cellules qu'ils infectent et, pour l'autre, de s'introduire dans ces cellules. En fait, il y a seize types différents d'hémagglutinine et neuf types de neuraminidase. Cela fait donc 144 types de virus possibles. Heureusement, seuls six d'entre eux sont véritablement dangereux pour les humains, parmi lesquels le H1N1 dont on

parle tant. Mais ces virus H1N1, comme tous les autres virus de la grippe, mutent très fréquemment et se recombinent entre eux. Il existe donc un grand nombre de souches différentes de virus H1N1, dont certaines sont plus dangereuses que les autres. Ainsi, parmi les virus de la grippe saisonnière qui circulent actuellement, il y a une souche H1N1 qui est peu virulente, alors que la souche H1N1 responsable de la pandémie, si elle n'est pas beaucoup plus méchante, serait beaucoup plus contagieuse.

• Travailleurs sans papiers (Ile-de-France)

Nouvelles grèves pour la régularisation

Depuis lundi 12 octobre, plus d'un millier de travailleurs sans papiers sont en grève pour obtenir leur régularisation et donc l'amélioration de leurs conditions de travail. Ils sont salariés, principalement dans le bâtiment, les travaux publics, la restauration, le nettoyage, la sécurité, l'aide à la personne, souvent intérimaires ou dans des entreprises sous-traitantes.

Par groupe de cent, ou moins, ils occupent déjà une vingtaine d'entreprises ou sièges patronaux, à Paris et en banlieue, comme celui de la Fédération nationale des travaux publics rue de Berry (VIII^e arrondissement de Paris). Ou bien ils se regroupent par profession, comme les agents de sécurité d'ACP-Protection devant le magasin Monoprix de Strasbourg - Saint-Denis (II^e). En effet Monoprix, par l'intermédiaire de cette société, emploie des salariés sous-payés parce que sans papiers. D'autres se regroupent sur leur lieu de travail, comme Porte-des-Lilas (XX^e), pour les ouvriers qui travaillent sur le

chantier de prolongation du tramway sur les boulevards des Maréchaux.

En 2008, un mouvement identique de grèves avait permis d'obtenir environ 2 500 régularisations. À l'époque, le gouvernement s'était engagé à simplifier les procédures de régularisation de ces travailleurs en appliquant l'article 40 de la loi du 20 novembre 2007, ouvrant la possibilité de régularisation par la délivrance de cartes de séjour « salarié » pour ceux occupant un emploi. En fait, les blocages administratifs ont persisté, ils se sont même aggravés. Pour des dossiers identiques, le traitement des demandes varie d'une préfecture à l'autre, d'un salarié à l'autre, même occupant des emplois identiques dans la même entreprise !

C'est pour protester contre ces discriminations et les régularisations à la « tête du client », au « goutte à goutte », que plusieurs syndicats et associations ont interpellé le Premier ministre Fillon pour lui rappeler ses engagements non tenus. Ils réclament une

circulaire nationale définissant clairement des critères améliorés et simplifiés, pour des régularisations identiques dans tous les départements. Mais, instruits par les luttes passées, les sans-papiers savent que c'est principalement par les grèves qu'ils contraindront le gouvernement et les patrons à des régularisations massives. Ils sont déjà un millier en grève en Ile-de-France.

La CGT, qui coordonne ce mouvement avec l'aide des autres syndicats, prévient : « Tant qu'il n'y aura pas de circulaire claire, nous ne nous adresserons plus aux préfectures où règne l'arbitraire. Nous déposerons directement les dossiers auprès du ministre de l'Immigration, Éric Besson. » En effet le gouvernement doit cesser de priver de tous droits ces salariés indispensables à l'économie, comme il le fait pour le plus grand profit des patrons. Ils travaillent ici, ils cotisent ici, ils vivent ici, exigeons leur régularisation !

Louis BASTILLE

• Faux médicaments

Sur le terreau de la misère

Lundi 12 octobre, au nom de la fondation qu'il dirige, Chirac a lancé à Cotonou au Bénin un appel pour lutter contre les faux médicaments, qualifiant de « crime » leur fabrication et leur commercialisation. Ces faux médicaments représenteraient, selon l'OMS, 10 % de l'ensemble des médicaments vendus dans le monde, pour un total de 45 milliards d'euros.

Certains de ces produits contiennent le même principe actif que les vrais médicaments, mais en moins grande quantité, et leur efficacité en est réduite d'autant. Les « faux médicaments » antipaludéens entraîneraient selon l'OMS la mort de 100 000 Africains par an. D'autres « faux médicaments » ne contiennent même pas de principe actif et d'autres sont de véritables poisons, contenant des substances toxiques, comme ce faux sirop de paracétamol qui a entraîné la mort d'une centaine de nourrissons au Nigeria en 2008.

C'est en Afrique que les faux médicaments font le plus de ravages, car la quasi-totalité de la population (85 % par exemple au Bénin) est contrainte de les utiliser, les vrais médicaments étant inabornables car bien trop chers. Mais c'est aussi parmi les pauvres des autres pays du Tiers Monde et même des pays riches que cette industrie des faux médicaments fait des victimes, car c'est sur la précarité et la misère qu'elle se développe.

Pour ces milliards d'individus, la majorité de la population mondiale en fait, il faudrait disposer de médicaments à très bas prix, qui les rendraient abordables. Pour cela il faudrait imposer aux multinationales de l'industrie pharmaceutique de réduire leurs profits colossaux et de ne pas s'opposer par tous les moyens, au nom des sacro-saints brevets, au développement de médicaments génériques moins chers. Mais c'est oublier que l'industrie pharmaceu-

tique est d'abord une industrie capitaliste qui obéit à la seule loi du profit.

L'ex-président français et les actuels dirigeants africains réunis au Bénin ont annoncé vouloir faire voter aux Nations unies une convention interdisant la production et la commercialisation de faux médicaments, avant d'organiser à la fin 2010 une conférence internationale à Genève. L'intention peut paraître louable mais, outre l'occasion pour l'ex-président de se donner l'image d'un combattant humanitaire, elle risque de ne pas être autre chose qu'une déclaration d'intentions. Car le recours aux « faux médicaments » se nourrit d'abord – au-delà de l'ignorance – de la misère dans laquelle le capitalisme oblige des milliards d'êtres humains à survivre. Les « faux médicaments » sont finalement aussi le reflet de la course effrénée au profit dans le système capitaliste.

Cédric DUVAL

• Le Nobel de la paix à Obama

Le comité Nobel remet son prix... avant la guerre !

Le prix Nobel de la paix vient d'être décerné au président des États-Unis, Barack Obama. Le comité Nobel entend ainsi récompenser « ses efforts extraordinaires (sic) afin de renforcer la diplomatie internationale et la coopération entre les peuples ». On se demande évidemment ce qui peut motiver l'attribution d'un tel prix à ce président américain qui, jusqu'à présent, ne fait rien d'autre que de poursuivre les guerres commencées par son prédécesseur.

Le président du comité Nobel a répondu à ses détracteurs qu'il avait voulu éviter qu'Obama ait pu « l'avoir trop tard » ! Et en effet, à quelques heures près, il a reçu le prix juste avant l'envoi de nouveaux renforts en Afghanistan !

Le comité Nobel a un faible pour les présidents américains. Il a déjà récompensé Théodore Roosevelt (1906), Woodrow Wilson (1919) ou Jimmy Carter (2002), et même le candidat malheureux Al Gore (2007). En guise de paix, Théodore Roosevelt fut le promoteur de la doctrine du « gros bâton », qui prônait l'intervention militaire armée des États-Unis dès lors que leurs intérêts étaient en jeu, une théorie qui connaît aujourd'hui encore des applications pratiques en Irak, en Afghanistan ou au Pakistan.

Plus près de nous, Carter fut récompensé pour « ses efforts en faveur de la paix, de la démocratie,

des droits de l'homme et du développement économique et social dans le monde », lui qui, en tant que président, avait mis sur pied des groupes paramilitaires contre les sandinistes du Nicaragua et fut l'initiateur du soutien de la CIA aux intégristes musulmans combattant les troupes russes en Afghanistan, aboutissant à mettre en selle Ben Laden et ses acolytes. Toutes choses, comme on voit, bien plus responsables de la guerre que de la paix.

Il est vrai que parfois le Nobel de la paix s'est contenté de récompenser des organisations ou des personnalités à caractère humanitaire ou des personnalités d'autant plus populaires que ce que leur action pouvait avoir de contestable n'était pas toujours visible. Le Nobel répond aussi aux nécessités d'un monde qui, pour faire oublier ses injustices et ses inégalités, a besoin de mettre sur le devant de la scène des personnalités semblant

désintéressées.

Mais, en réalité, le prix Nobel est loin d'être apolitique. Depuis les années vingt, il a accompagné les manœuvres des grandes puissances qui ont façonné le monde tel qu'il est actuellement. Le prix a été attribué en 1953 au général Marshall pour son plan d'aide financière à l'Europe après la Seconde Guerre mondiale ; à Sadate et à l'ex-terroriste de l'Irgoun Begin, en 1978, après les accords de paix entre l'Égypte et Israël ; à Gorbatchev, un an après la chute du mur de Berlin ; à Mandela et De Klerk pour la fin de l'apartheid (1993) ; ou encore à Arafat, Peres et Rabin, en 1994, lors d'une énième tentative d'accords de paix entre Israéliens et Palestiniens... restée depuis lettre morte.

Le prix le plus controversé reste celui décerné en 1973 à Henry Kissinger et Lê Duc Tho. Ces derniers venaient d'entamer les négociations qui allaient mettre fin à la sale guerre menée par les États-Unis contre le peuple vietnamien. La guerre du Vietnam avait fait naître un grand mouvement d'opposition et l'opinion mondiale savait très bien que Kissinger, maître d'œuvre de la diplomatie américaine, était surtout l'un des prin-

cipaux responsables de la poursuite de la guerre. En 1972, avec le président Nixon, il avait élargi les bombardements massifs, qui frappaient le Vietnam, à l'ensemble des pays voisins de la péninsule indochinoise. Kissinger empocha son prix, tandis que le dirigeant vietnamien conjointement récompensé le refusait en signe de protestation.

Alfred Nobel avait bâti son immense fortune sur l'invention de la dynamite. Pour se faire pardonner sa responsabilité dans l'exploitation militaire de son invention, il avait institué cinq prix destinés à récompenser des personnes « ayant rendu de grands services à l'humanité » dans les domaines de la chimie, de la physique, de la physiologie-médecine, de la littérature et de la paix. Mais, dans un monde où « le capitalisme porte en lui la guerre comme la nuée porte l'orage », selon le mot de Jaurès, attribuer un « prix de la paix » à un dirigeant de ce monde ne peut servir qu'à masquer son rôle réel de fauteur de guerre d'hier, d'aujourd'hui ou de demain, tandis que les marchands de canons continuent de vaquer à leurs bonnes affaires.

Jacques FONTENOY

• Sénégal

Sept ans après le naufrage du Joola

Le 26 septembre 2002, le ferry Joola coulait à 25 kilomètres des côtes sénégalaises. Il y eut officiellement 1 863 victimes, dont des centaines d'écoliers qui rentraient de vacances.

Les circonstances du drame apparemment petit à petit dans les jours qui suivirent le naufrage. Le *Joola* qui comptait 550 places embarquait fréquemment 1 000, 1 500 ou 2 000 passagers et naviguait avec les soutes pleines à craquer de marchandises les plus diverses. Son équipage, du capitaine aux matelots, était entièrement composé de militaires. Ce qui n'était pas une garantie car le *Joola* avait déjà effectué une traversée avec 1 700 soldats à bord et des engins blindés dans les soutes, manquant de chavirer à chaque vague.

Pour une raison toujours inconnue, le bateau n'a pas envoyé de signal de détresse et les autorités n'ont été mises au courant que tardivement, ce qui fait que les secours sont arrivés 18 heures après le naufrage. Ils ont repêché 64 rescapés et 600 corps. Les autres passagers sont morts emprisonnés dans la coque.

Le gouvernement sénégalais avait alors évidemment assuré les familles des victimes de toute sa compassion. Trois mois après le drame en effet, 100 000 francs CFA, soit 152 euros, et quatre

sacs de riz avaient été offerts à chaque famille. Depuis, des indemnités plus substantielles ont été consenties aux familles qui en faisaient la demande, à condition qu'elles franchissent tous les obstacles de la procédure et qu'elles s'engagent à déguerpir le gouvernement de toute responsabilité.

La justice sénégalaise a conclu à la responsabilité unique de l'équipage et du capitaine du *Joola*. Les responsables ayant péri dans le naufrage, l'action judiciaire est donc éteinte au Sénégal. L'exploration de l'épave, jugée inutile, n'a pas été entreprise.

Mais les familles de 22 victimes, françaises pour la plupart, ont quant à elles porté plainte devant la justice française. Celle-ci a nommé un comité d'experts qui, après bien des difficultés avec les autorités militaires sénégalaises, a conclu à la responsabilité de ces dernières. Le juge en charge de l'affaire a donc lancé, en 2008, des mandats internationaux contre neuf personnalités sénégalaises. Le 16 juin 2009 la justice française a annulé deux de ces mandats, concernant la Pre-

mière ministre sénégalaise de l'époque et son ministre des Armées, ces deux hauts personnalités étant couverts par l'immunité due à leur fonction. Les sept autres responsables présumés ont formé un recours et il y a peu de chances que le procès ait jamais lieu.

Sans vouloir mettre en doute la légendaire indépendance de la justice française (ne riez pas !), on peut quand même supposer que l'amitié franco-sénégalaise, si profitable aux Bolloré, Bouygues, BNP et consorts, est à ce prix.

Pendant que la justice suivait son cours, d'autres ferries surchargés, dans d'autres pays pauvres, allaient par le fond. Le 10 septembre encore, un ferry du Sierra Leone coulait dans les mêmes eaux que le *Joola*, faisant dix morts et 200 disparus, essentiellement des écoliers. Le navire était surchargé en passagers et en marchandises, les équipements de sécurité insuffisants, les secours sont arrivés bien trop tard.

Il est peu probable que la justice du Sierra Leone fasse beaucoup mieux que ses homologues sénégalaise et française.

Paul GALOIS

• Proche-Orient

Israël et la complaisance américaine

L'insistance avec laquelle les conseillers d'Obama s'efforcent de convaincre que le président américain fait de la situation au Proche-Orient une priorité tourne au ridicule, tant il est évident que le gouvernement américain n'a nulle intention de contraindre Israël en quoi que ce soit.

Certes, Obama continue de réclamer l'arrêt du développement des colonies israéliennes en Cisjordanie, mais avec si peu d'empressément et de conviction qu'un Nétanyahou peut s'autoriser une position intransigeante en ergotant sur leur nécessaire « croissance naturelle » et en s'opposant à toute suspension des chantiers à Jérusalem-Est.

De son côté, l'émissaire américain au Proche-Orient, George Mitchell, donne le tournis avec ses incessantes navettes diplomatiques, dont aucune n'aboutit. Et comment le pourraient-elles, puisqu'il est manifeste qu'aucune pression n'est exercée sur le gouvernement israélien ?

L'arrivée au pouvoir d'Obama a donné un temps à certains l'illusion que les USA

pourraient engager une politique plus exigeante et surtout plus contraignante vis-à-vis d'Israël. Les discours d'Obama au Caire, où il vantait un cours nouveau à l'égard des Arabes et des musulmans, en a été interprété comme le présage, mais il y avait déjà dans ces propos tant de critiques et de distances à l'égard des Palestiniens et de leurs revendications nationales qu'il était évident que ses prétendues ouvertures allaient aussitôt se refermer. En fait, elles étaient destinées avant tout aux gouvernements des États arabes (ceux proches des États-Unis en l'occurrence) et non à leurs peuples. Les dirigeants israéliens n'avaient donc rien à craindre.

Il n'y a pas là de faiblesse vis-à-vis de la politique menée par l'État d'Israël, ni une quelconque difficulté à résister aux pressions d'un puissant lobby pro-israélien. Cette politique des gouvernements américains, quelle qu'elle soit leur couleur politique d'ailleurs, est avant tout significative des intérêts généraux défendus par l'impérialisme au Proche et Moyen-Orient, région où l'État d'Israël joue, depuis sa création, le rôle d'un allié extrêmement fiable.

En témoignent les actuelles manœuvres militaires conjointes américano-israéliennes qui se

déroulent dans le désert du Négév, au sud d'Israël. Les forces engagées sont essentiellement aériennes et simulent apparemment une répétition d'un éventuel bombardement de l'Iran. Il se pourrait qu'à l'issue des manœuvres les États-Unis laissent sur place certains de leurs systèmes antimissiles. À qui peut-on faire de tels cadeaux, si ce n'est à un ami très proche ?

L'absence de toute pression sur Israël laissera à celui-ci le champ libre pour aller encore beaucoup plus loin dans la dépossession des Palestiniens. Car il ne s'agit pas seulement de quelques colonies supplémentaires, ce qui serait évidemment déjà de trop, mais du renforcement de la politique d'oppression et de spoliation dont les Palestiniens sont victimes. C'est le libre cours donné à une épuration ethnique lente mais continue qui fait des Palestiniens des prisonniers sur leur propre terre, ne pouvant ni travailler, ni étudier, ni se soigner, ni se déplacer librement. C'est à cette infamie que le nouveau Nobel de la paix participe consciemment.

Georges LATTIER

• Roumanie

Les travailleurs se défendent

Le 5 octobre, les quelque 800 000 travailleurs du secteur public de Roumanie ont fait massivement grève pour protester contre les mesures d'austérité exigées par le FMI (Fonds monétaire international) qui s'attaquent aux emplois, aux salaires et aux retraites. Deux jours plus tard, une manifestation a réuni entre 15 000 et 30 000 personnes à Bucarest.

Dans les hôpitaux, le manque de personnel a pris une dimension catastrophique, de nombreux personnels de santé étant partis exercer leur métier à l'étranger. « On nous dit qu'il faudra prendre dix jours de congé sans solde avant la fin de l'année mais, dans la pratique, c'est complètement infaisable », déclare un syndicaliste de ce secteur cité par *Le courrier des Balkans*. En effet ce serait le fonctionnement de base des hôpitaux qui serait compromis.

Des marins du port de Cons-

tanza sur la mer Noire faisaient eux aussi partie du cortège : « Avec 600 lei par mois [environ 150 euros] en début de carrière,

un marin non qualifié ne touche pas assez pour se loger, se chauffer, se nourrir et se soigner décemment », expliquait un syndicaliste

qui ajoutait : « Nous sommes venus réclamer une hausse indispensible de nos traitements. Mais aussi afficher notre solidarité

envers tous ces fonctionnaires qui subiront une nouvelle loi pleine de lacunes et d'injustice. »

Jean SANDAY

La Société Générale contre les travailleurs

La Roumanie a signé en mars dernier un accord afin d'obtenir un prêt de 20 milliards d'euros, en trois tranches successives, auprès du Fonds monétaire international (FMI), de l'Union européenne et de la Banque mondiale. Le FMI avait alors précisé que la troisième tranche, prévue pour décembre prochain, ne sera versée que dans la mesure où d'ici là le gouvernement aura appliqué des mesures d'austérité qui satisfassent les banques.

Le jour même où les modalités de ce chantage étaient fixées, la Société Générale fêtait à Bucarest le dixième anniversaire du rachat de la deuxième

banque du pays, la BRD. Frédéric Oudéa, à la tête de la Société Générale, se félicitait alors de « l'initiative du FMI » qui « illustre la confiance des économies occidentales dans le modèle roumain ». « Nous sommes attachés à la Roumanie. La Société Générale est ici pour longtemps », ajoutait-il.

Cet « attachement », la Société Générale l'a fait payer cher à la population laborieuse roumaine. En 2008, elle a réalisé un bénéfice de 370 millions d'euros, en hausse de 46 % par rapport à 2007. *Le Figaro* précise : « L'établissement a pu s'appuyer sur sa forte rentabilité, mesurée par un coefficient

d'exploitation de 43 %. En quatre ans, la banque a ouvert 700 agences. Elle en compte aujourd'hui 930. » Le même journal ajoute cependant que l'année 2009 risque d'être moins faste, car beaucoup de particuliers n'arriveront pas à rembourser leur prêt contracté auprès de la banque. En effet la BRD avait fait des prêts en euros jusqu'au début de 2009, et c'est en euros qu'elle exige d'être remboursée, alors que les travailleurs sont payés en lei, la monnaie locale qui a été dévaluée de 20 %, sans que les salaires et les revenus des ménages soient augmentés. Les remboursements exigés par la

banque auprès de la population ont donc fait un bond de 20 % !

Désormais, c'est face à un plan d'austérité du gouvernement que les travailleurs se dressent. « La Roumanie respectera tous ses engagements financiers vis-à-vis des institutions internationales », a déclaré le Premier ministre démocrate-libéral, Emil Boc. La Société Générale figure parmi les responsables des mesures d'austérité, aux côtés de banques autrichiennes avec qui elle partage le contrôle d'une bonne part de l'économie roumaine.

J.S.

• Afghanistan

Le prix Nobel de la paix s'en va-t-en guerre

Au moment où le président américain devait annoncer sa « nouvelle stratégie » en Afghanistan, un quotidien de Washington révélait que Barack Obama, au-delà des renforts de 21 000 hommes annoncés en mars, avait discrètement envoyé dans le « bourbier » afghan 13 000 autres militaires, mécaniciens, personnel médical, spécialistes du renseignement, agents de la police militaire, déployés en tant que supports de troupes.

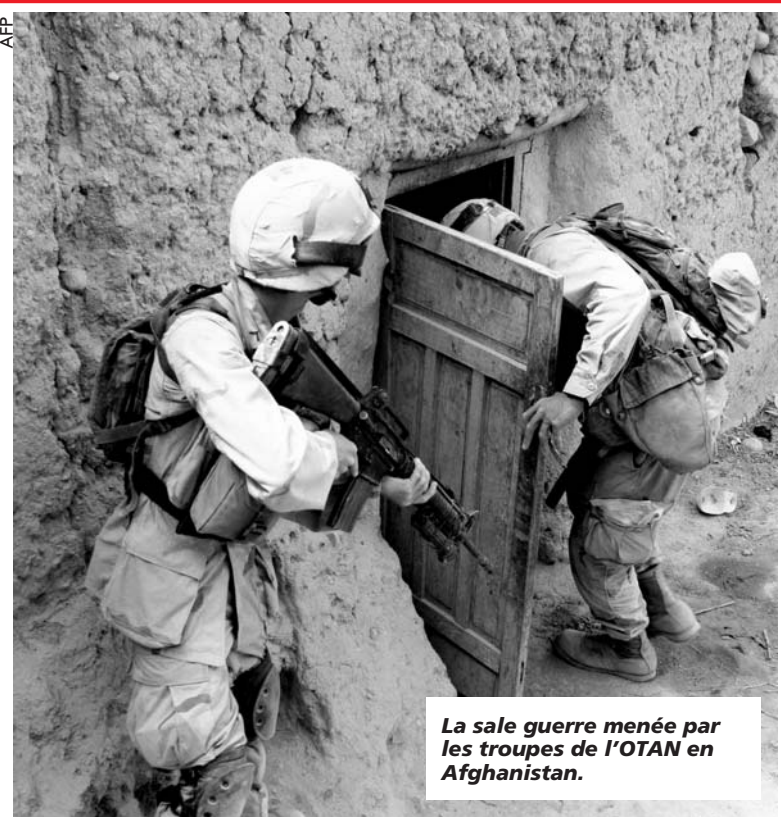
Outre le fait que la manœuvre avait déjà été employée par son prédécesseur Bush, le geste d'Obama ne surprendra que ceux qui voyaient en lui autre chose que ce qu'il est : le digne représentant du plus fort État impérialiste, qui reprend à son compte la politique belliqueuse de ses prédécesseurs, en

Irak comme en Afghanistan, où il a d'ailleurs déclaré la guerre « nécessaire ». Et à ce titre, il se livre à un jeu d'équilibre entre les exigences des généraux, en particulier celles de McChrystal, le commandant en chef des forces de l'OTAN en Afghanistan, qui réclame 45 000 soldats supplémentaires pour « gagner la guerre », et l'opposition à celle-ci d'une part grandissante de la population américaine.

Depuis huit ans que les forces occidentales mènent la guerre en Afghanistan, sous couvert de combattre Al-Qaïda comme les talibans, la situation des villageois des zones bombardées n'a cessé de se dégrader. Plus de mille civils ont péri depuis janvier 2009 du fait des bombardements aériens. Au point que les groupes d'insurgés – bien rapidement qualifiés de

« talibans » – se sont renforcés de ceux qui prennent les armes pour lutter contre l'occupation militaire. 100 000 hommes sont présents sur le terrain, dont 3 000 Français et 68 000 Américains, mais leur nombre est insuffisant selon les généraux américains, le Parti Républicain et l'aile droite du Parti Démocrate. Et de fait ils ne peuvent pas en enrayer un mécanisme qu'en réalité ils alimentent sans cesse.

Ce n'est pas l'élection présidentielle d'août dernier qui pourra donner une légitimité au pouvoir afghan soutenu par les États-Unis. Selon le représentant de l'ONU, un tiers des voix décomptées seraient frauduleuses et, même si le président sortant Karzaï se proclame élu, aucun résultat « officiel » ne peut être encore publié près de



La sale guerre menée par les troupes de l'OTAN en Afghanistan.

deux mois plus tard. La corruption, le trafic d'armes et de drogues pourrissent la vie quotidienne, entretenus par cette situation même d'occupation.

L'occupation de l'Afghanistan par les troupes impérialistes débouche ainsi sur une situation sans issue. Après l'envoi de

troupes, les dirigeants américains ne trouvent rien d'autre à faire que d'en envoyer encore d'autres. Une escalade au bout de laquelle, on l'a déjà vu dans l'exemple du Vietnam, la chute risque de n'en être que plus dure.

Viviane LAFONT

● 5 octobre 1909, le premier numéro de *La Vie Ouvrière*

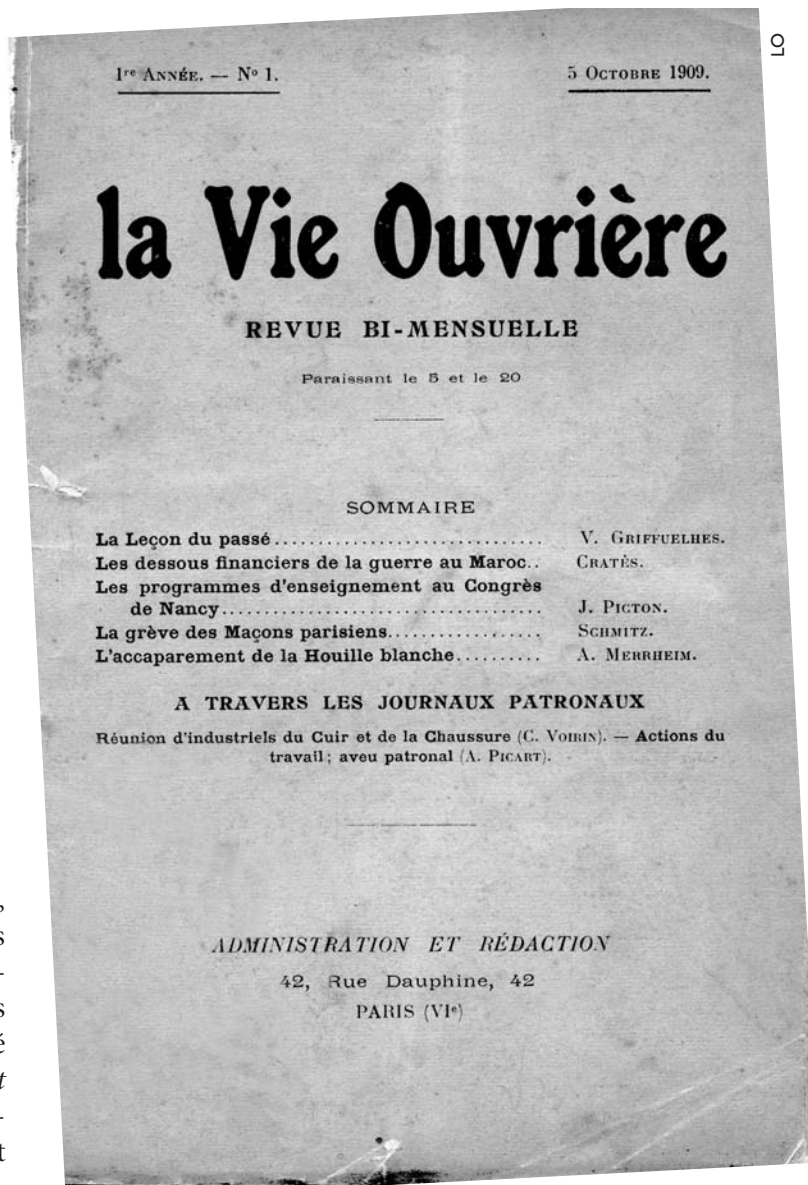
Une « revue d'action » pour l'émancipation de la classe ouvrière

Il y a un siècle, le 5 octobre 1909, paraissait le premier numéro d'une petite revue à couverture grise, *La Vie Ouvrière*. Cette publication bimensuelle, dont les principaux inspirateurs furent Pierre Monatte et Alphonse Merrheim, rejoints plus tard par Alfred Rosmer, allait paraître régulièrement jusqu'à la déclaration de guerre de 1914. Elle se voulait une « revue d'action » destinée aux militants ouvriers les plus combattifs : « Nous n'avons ni catéchisme ni sermon à offrir. Nous ne croyons même pas à la toute-puissance de l'éducation ; car nous croyons que la véritable éducatrice c'est l'action. »

Dans ses souvenirs, Monatte raconte que parmi les rédacteurs il y avait des militants du Parti Socialiste, des anarchistes. Mais la majorité consacrait « tout son temps et toute son activité au mouvement syndical ». Tous étaient « unis sur le terrain du syndicalisme révolutionnaire ». Et ils entendaient faire partager à leurs lecteurs leurs connaissances et leurs informations, afin que « l'action [ouvrière] gagnât en intensité et en ampleur ».

Assurer l'information des militants ouvriers

Monatte était déjà un militant expérimenté quand il lança la revue. Né en 1881, il était monté à Paris en 1902. En 1905, il avait accepté de remplacer Benoît Broutchoux, un militant anarcho-syndicaliste du Pas-de-Calais, à la tête de son journal *L'Action syndicale*, pendant que celui-ci purgeait une peine de prison. En 1906, Monatte avait été associé à la grève des mineurs qui suivit la catastrophe de Courrières. En 1907, il avait représenté le courant syndicaliste révolutionnaire de la CGT à un congrès anarchiste international. Il avait dû fuir en Suisse pour échapper à la prison en 1908, après la répression contre la CGT qui suivit les attaques du gouvernement Clemenceau



contre les grévistes de Draveil, Villeneuve-Saint-Georges et Villeneuve-le-Roi.

Monatte était associé à la direction de la CGT, où ses qualités de rédacteur étaient appréciées. Au début de l'année 1909, il participa à la création d'un quotidien lancé par la CGT, *La Révolution*, dont le lancement mal préparé, humainement et financièrement, tourna vite au fiasco. C'est en tirant les leçons de cet échec que l'équipe qui allait donner naissance à *La Vie Ouvrière* envisagea d'abord de fournir aux militants ouvriers une série de brochures, puis finalement une revue.

Celle-ci voulait répondre à la situation de la classe ouvrière. D'un côté, l'équipe de *La Vie Ouvrière* constatait une radicalisation des travailleurs dans plusieurs branches, le bâtiment et les mines notamment, où les ouvriers combattifs écartaient les dirigeants réformistes trop routiniers. Mais en même temps les dirigeants révolutionnaires les

plus anciens, comme Griffuelhes ou Pouget, baissaient les bras, d'où un certain désarroi. Monatte et les siens estimaient que le mouvement ouvrier était « d'autant plus puissant » que les militants « étaient mieux informés, connaissant bien leur milieu et les conditions de leur industrie, au courant des mouvements révolutionnaires étrangers, sachant quelles formes revêt et de quelles forces dispose l'organisation patronale ».

La Vie Ouvrière respecta ce contrat, y ajoutant des comptes-rendus des luttes marquantes, comme lors de la grève des cheminots d'octobre 1910, abordant aussi des questions peu discutées dans la presse syndicale, comme la situation des ouvrières. La revue mettait en tout cas un point d'honneur à décrire la situation de la classe ouvrière, ses forces et ses faiblesses, sans bluff ni fanfaronnade.

« L'intelligence ouvrière » de la revue

Pour assurer une publication régulière, il fallait gagner

des abonnés. Elle finit par en réunir deux mille, une réussite pour une revue militante de cette époque. L'un d'eux, l'écrivain-poète Marcel Martinet, fit l'éloge de la revue : « Par son sérieux, sa probité, sa force, son amplitude, son intelligence ouvrière et humaine, la petite revue a été une œuvre extraordinaire et que rien, de loin, n'a égalé dans le mouvement ouvrier. (...) Elle m'a instruit, fortifié et libéré. »

Ce sérieux et cette probité devaient beaucoup à la personnalité de Pierre Monatte. Ils portèrent d'autres fruits. L'équipe de *La Vie Ouvrière* fut le seul groupe de militants ouvriers à ne pas sombrer dans le chauvinisme lors de la guerre de 1914-1918, et à ne pas être désorienté par l'effondrement de la social-démocratie et de la direction de la CGT. Ils furent aussi les premiers à soutenir la révolution russe. Trotsky les avait fréquentés à Paris en 1915 et les bolcheviks appréciaient beaucoup qu'ils n'aient pas cédé au déchaînement patriotique qui accompagna l'entrée en guerre en 1914.

La Vie Ouvrière devait reparaître comme hebdomadaire après la Première Guerre mondiale, mais bientôt la bureaucratisation du Parti Communiste, que Pierre Monatte et Alfred Rosmer avaient rejoint, allait conduire à leur exclusion en 1924. Rosmer resta communiste et participa aux premiers pas du mouvement trotskyste, mais Monatte retourna à ses orientations syndicalistes, lançant en 1925 la revue *La Révolution prolétarienne*, puisque le titre *La Vie Ouvrière* restait la propriété de la CGT.

La Vie Ouvrière existe encore aujourd'hui, elle se survit sous le titre énigmatique de *NVO* (les initiales de *Nouvelle Vie Ouvrière*). Elle reste le magazine hebdomadaire de la CGT, mais il y a bien longtemps que la révolution prolétarienne n'est plus dans ses objectifs.

Jacques FONTENOY

● Commissariat à l'énergie atomique (CEA) - Saclay

Les salariés disent non aux suppressions de cars

Le centre CEA de Saclay, où travaillent 6 000 personnes, est difficilement accessible par les transports en commun et, malgré les rododromes du gouvernement sur le « Grand Paris », cela n'est pas près de changer. Aussi les lignes de cars, mises en place par le CEA à la fin des années quarante, représentent pour une large partie des salariés le seul moyen de venir sans utiliser leur voiture. Elles sont d'ailleurs quotidiennement utilisées par 1 200 personnes.

Cela fait un moment que la direction souhaitait réaliser des économies sur ces cars, et qu'une restructuration était dans l'air. Le projet qu'elle a finalement présenté mardi 29 septembre a suscité une vive émotion : sur 53 lignes existantes, 30 disparaîtraient purement et simplement, et d'autres seraient raccourcies ! Des secteurs entiers comme Chartres, Nogent-le-Roi, Melun et bien d'autres ne seraient plus desservis, laissant nombre de personnes face à de grandes difficultés pour se rendre au travail. Et en général ce ne sont pas des salariés qui auraient les moyens de se loger sur près du site, où les loyers sont élevés !

Par ailleurs, la direction prévoit de repousser de quinze minutes l'horaire de départ des cars le soir, autrement dit de nous faire travailler plus (sans gagner plus, bien sûr).

Dès le jeudi 1^{er} octobre, nous étions environ 400 à nous rassembler sur le site pour exprimer notre indignation devant le directeur du site. Visiblement il ne s'attendait pas à cette mobilisation, et au bout d'une heure il annonçait le retrait du plan ! Mais il ne s'agit pas d'un retrait définitif, puisqu'il prévoit d'en rediscuter, et maintient l'intention de décaler l'horaire des cars ; mais c'est un recul tout de même.

Durant la semaine suivante, une pétition a circulé pour demander le maintien des lignes de cars et des horaires, et a recueilli 2 400 signatures. Jeudi 8 octobre, nous étions de nouveau 400 pour aller la porter à la direction.

Alors, aujourd'hui rien n'est gagné, mais ce premier recul face à la mobilisation des salariés nous montre la voie à suivre...

Correspondant LO

• Freescale -Toulouse

Fin de la grève

Les travailleurs de Freescale ont repris le travail après cinq semaines de grève contre la décision du patron de fermer l'unité de fabrication (830 licenciements d'ici 2011), une grève qui a conduit à un blocage quasi total de la production.

Les dernières propositions de la direction par rapport aux indemnités de départ sont loin de ce que souhaitaient les grévistes : un plancher à 40 000€ ou à 50 000€ selon l'ancienneté et un package à 60 000€ pour un départ immédiat. Cela dit, c'est un premier résultat, un

premier recul de ces patrons qui mettent un point d'honneur à ne rien lâcher, puisque cela double presque les indemnités des travailleurs les moins bien payés. Et il y a une victoire morale, qui a son importance dans cette usine où les mouvements de grève ont été rares : la direction, outre ses pertes financières, a été atteinte dans son image et son autorité. Tout le vernis a disparu. Celui de « l'éthique » (comme elle osait le dire), celui de la culture d'entreprise. La grève a mis à nu une équipe dirigeante arrogante, peureuse, dépassée par les événements, au service exclusif des fonds d'investisse-

ment, ses vrais patrons.

La reprise a eu lieu le lundi 12 octobre, avec ce même sentiment de force et de détermination qui a porté les grévistes cinq semaines durant. Et tous sont persuadés que désormais rien ne sera plus comme avant. D'ailleurs la question qui revenait le plus souvent c'est : « Et maintenant, quelle est la suite du programme ? » Et la présence des vigiles requis par la direction, battant la semelle dans les couloirs de l'usine, n'a impressionné personne. Il est vrai que la direction avait envoyé à tant de reprises la police, les gendarmes mobiles ou les CRS, bottés et casqués,

sans pour autant atteindre le moral des grévistes ! L'équipe de nuit a entamé la reprise du travail par une assemblée générale, pour donner le ton d'entrée de jeu.

L'assemblée générale du mardi 13 octobre a réuni 220 personnes, surtout des ex-grévistes de toutes les équipes mais aussi quelques non-grévistes. Une action va être lancée en fin de semaine pour se joindre aux agents territoriaux du Grand Toulouse qui viennent d'entrer en grève à leur tour, et un départ est organisé pour la manifestation du 22 octobre à Paris pour donner un écho national à la lutte. De son côté la

direction a attendu de voir quelle était la fréquentation de cette nouvelle assemblée avant de convoquer la prochaine réunion de négociation pour le mardi 20 octobre.

Tout cela démontre que les travailleurs ne vont pas s'arrêter en si bon chemin. D'ici 2011, il y aura d'autres étapes. Les travailleurs de Freescale ont démontré que la lutte est possible, même quand on est le dos au mur. Même s'ils n'ont pas obtenu satisfaction, la grève des travailleurs de Freescale est une victoire contre la résignation, la soumission et le renoncement, qui ne servent que les patrons.

Correspondant LO

• La Poste Château-rouge – Paris 18^e

La lutte paie !



À La Poste de Paris-Château-Rouge, après vingt-trois jours de grève, la direction a fini par reculer sur les cinq emplois qu'elle comptait supprimer. Les grévistes sont d'autant plus satisfaits que, jusqu'à l'avant-dernière des nombreuses réunions qu'ils ont eues avec la direction, celle-ci disait qu'il n'était pas question de changer quoi que ce soit. Mais c'est la détermination des grévistes qui a été la plus forte.

Pourtant la direction n'a jamais été en panne d'idées pour les faire plier. Elle a ouvert une partie du bureau en faisant travailler des agents de la brigade de

remplacement. Elle a renié sa promesse d'embaucher pour trois mois la femme d'un collègue. Le directeur s'est même couvert de ridicule en exhibant lors d'une réunion une « lettre anonyme », dont le rédacteur ne lui était peut-être pas si inconnu que ça, qui dénonçait le comportement des grévistes. Ces méthodes ont fait long feu. Les quatorze grévistes sont passés à dix-sept au retour des absences diverses. L'équipe, présente tous les matins pour décider de la suite à donner au mouvement, est restée soudée du début à la fin.

Les grévistes ont fait connaître leur mouvement, en s'adressant aux 1 500 usagers qui ont signé la pétition. Ils ont participé avec leur banderole à la manifestation nationale des postiers du 22 septembre. Ils ont frappé aux portes des élus municipaux du 18^e, obtenant même d'être reçus par Bertrand Delanoë et un élu communiste. Un rassemblement a eu lieu devant le bureau avec les élus de l'arrondissement.

Et puis, le 29 septembre, la direction a décidé de reculer, annonçant le gel du projet jusqu'à juillet 2010.

• La Banque postale

Service public pour quelques très riches

Parallèlement à la privatisation de La Poste, se poursuit son éclatement. La Banque postale, qui s'en détache depuis 2006, vient de faire un pas supplémentaire en direction du monde de la spéculation financière en achetant pour 80 millions d'euros les deux tiers du capital de Tocqueville Finance. Il s'agit d'une officine qui gère les portefeuilles d'actions, plus d'un milliard d'euros au total, d'une clientèle de riches particuliers. « Par cette acquisition, la Banque postale pourra avoir accès à un nouveau canal de distribution : les conseillers en gestion de patrimoine indépendants », se félicitent les diri-

geants de la Banque postale.

Ce soutien apporté par la Banque postale est visiblement pain béni pour les dirigeants de Tocqueville Finance, dont les fonds de placement ont perdu un milliard de leur valeur en trois ans. À tel point que, selon *le Journal du Dimanche*, le principal actionnaire de Tocqueville Finance tenait à ce que son rachat par la Banque postale se fasse... avant son propre mariage. La Poste apporte un beau cadeau dans la corbeille. Une conception très spéciale du service public.

Jean SANDAY

Tous les emplois ont été gardés, et un collègue en longue maladie a été remplacé. De plus, les régimes de travail restent les mêmes. L'ouverture le samedi après-midi est abandonnée, et le bureau reste ouvert jusqu'à 19 h. Les grévistes ont obtenu le paiement d'un seul jour de grève. Mais comme les collectes de soutien ont bien fonctionné,

organisées par les grévistes d'une part et par les syndicats CGT et SUD d'autre part, ils ne sont pas trop inquiets pour leurs finances.

La reprise s'est faite avec le sentiment de s'être fait respecter et c'est la tête haute que les dix-sept collègues sont retournés au travail.

Correspondant LO

• AXA – Montauban

les employés ne sont pas des pions !

Lundi 12 octobre, les employés d'AXA à Montauban ont arrêté le travail, pour la deuxième fois en moins d'un mois, et ont manifesté dans la zone industrielle et commerciale contre le projet de la direction de fermer le site et de les transférer vers Toulouse.

En effet pour la grosse majorité d'entre eux cela signifierait plus de 90 kilomètres de plus

aller et retour en tout : plus de contraintes, de stress, de fatigue, sans compter la réorganisation de leur vie familiale. Un certain nombre d'entre eux sont venus à Montauban, soit de Paris, soit de Toulouse, pour éviter ces problèmes.

La direction d'AXA se dit consciente du problème mais, avant tout, ce qui compte pour elle ce sont ses profits. Elle veut

faire des économies en regroupant trois immeubles de Toulouse et celui de Montauban à un seul endroit proche de Toulouse.

Les employés d'AXA de Montauban ont réagi immédiatement. Ils ont fait appel à la solidarité. Sur de nombreux sites d'AXA (Paris, Toulouse, Angers, Nancy, Châteauroux...) plus de 2 000 salariés, pour

le moment, ont montré leur soutien en signant des pétitions contre la fermeture de ce site et le transfert de leurs collègues de Montauban.

Ces pétitions ont été remises par une délégation intersyndicale à la direction lors de la réunion du Comité central d'entreprise d'AXA France le mardi 13 octobre.

Les employés de Montauban

restent déterminés, une prochaine assemblée générale est prévue vendredi 16 octobre. Et l'annonce faite par France Télécom de l'annulation définitive du transfert de ses salariés de Cahors à Montauban ne peut que les renforcer dans leur détermination à faire annuler ce projet par la direction d'AXA.

Correspondant LO

• Stress dans les entreprises

Un ministre qui ne se risque pas à stresser les patrons

Alors qu'un travailleur de Renault et un autre de la SNCF viennent de se suicider, ajoutant leurs noms à une liste déjà trop longue, Xavier Darcos, le ministre du Travail, a annoncé qu'il allait accélérer son plan dit « anti-stress » déjà annoncé à propos de France Télécom. Les groupes de plus de 1 000 salariés doivent engager d'urgence des concertations sur ce point avec les syndicats, pour qu'un premier bilan soit dressé au 1^{er} février.

Evidemment, entre ministre et grands patrons, on ne va pas gâcher la fête en parlant argent. Il n'est donc pas question de sanctions financières, ni même de sanctions du tout. Les récalcitrants verront, promet-on, leur nom publiés sur Internet, de façon à ce qu'une telle « transparence » les soumette à « la pression de l'opinion publique ». Dans les directions des entreprises de plus de 1 000 salariés, on doit bien en rire !

Pas besoin d'une telle enquête, qui vient s'ajouter à d'autres, pour connaître les causes du stress au travail, ni de le baptiser d'un nom savant : troubles « psychosociaux ». Les salariés subissent des pressions de plus en plus fortes pour faire toujours plus, avec en plus l'angoisse provoquée par la crainte de perdre leur emploi. Question de transparence : combien les entreprises, les plus importantes comme les autres, en ont-elles supprimé ces dernières années ? Et qu'en est-il des entreprises comme La Poste, encore directement soumises au contrôle de l'État ?

Si l'on ne parle pas d'un remède comme l'embauche nécessaire de personnel, que ce soit dans les usines, sur les chantiers ou dans les bureaux, de quoi parle-t-on lorsqu'on évoque la prévention de ces risques « psychosociaux » ?

Jean SANDAY

• France Télécom

Sous-traités ou mal traités, il faut l'embauche !

La direction de France Télécom a annoncé aux organisations syndicales qu'elle allait reprendre une partie des activités sous-traitées.

À force de supprimer du personnel – plus de 40 000 emplois en dix ans, soit près d'une personne sur trois – effectuer certaines tâches devient de plus en plus mission impossible. La direction elle-même l'admet, dès lors que cela risque de nuire au chiffre d'affaires et au bénéfice de l'entreprise. En effet la suppression massive d'emplois à France Télécom ne voulait pas dire pour autant baisse d'activités, mais cette activité devant s'accomplir au moindre coût, en obligeant chacun à effectuer le travail de plusieurs, d'une part, et en faisant appel à la sous-traitance, d'autre part. Globalement, la direction de France Télécom reconnaissait en 2008 que ces activités sous-traitées représentaient 25 000 emplois.

Si aujourd'hui elle envisage de réintégrer certaines de ces activités au sein de France Télécom, elle se garde bien de préciser qu'elle embauchera avec leur ancienneté les salariés des entreprises sous-traitantes qui le souhaitent. Dès lors qu'on n'a aucune confiance dans la direction de France Télécom, on peut envisager le pire : des plans de licenciements chez les sous-traitants, ce qui aurait comme conséquence pour les salariés de France Télécom déjà surchargés de travail d'en avoir encore plus.

Si France Télécom veut reprendre à son compte des activités, qu'elle reprenne aussi les emplois concernés !

Correspondant LO



Morts pour les 7,8 % des actionnaires

Dans sa rubrique « Placements », le *Journal du Dimanche* conseille aux boursicoteurs de s'intéresser à l'action France Télécom, dont le prix d'achat n'a pas augmenté, contrairement à d'autres. En effet, explique le journal, « la valeur est une des meilleures sources de dividende du marché, avec 1,40 euro versé

par action (soit 7,8 % de rendement) ».

Autrement dit, les restructurations au bout desquelles le personnel se retrouve toujours moins nombreux, souvent éloigné de son domicile, à effectuer un travail qu'il ne voulait pas, cela porte ses fruits. Pendant que des travailleurs sont poussés à bout, les

actionnaires s'enrichissent.

Il est à souhaiter que les commentaires boursiers du *Journal du Dimanche* ne reflètent qu'une situation passée, et que ce soit les travailleurs, et non les fluctuations de la Bourse, qui déterminent l'avenir.

J.S.

— Dans les bulletins Lutte Ouvrière France Télécom —

Risque de contagion

La dernière émission de « Mots Croisés » sur France 2 comportait un sujet sur France Télécom. Le ministre du Travail Xavier Darcos, qui y participait, a reconnu anormale la série de suicides à France Télécom. Mais il a tenu à les relativiser en précisant

qu'il y avait eu 24 suicides à France Télécom pour 300 recensés dans l'ensemble des entreprises en France. Comme si ce nombre n'était pas tout aussi scandaleux ! En disant cela, le ministre reconnaissait implicitement que des milliers d'autres

salariés subissent aussi des conditions de travail désastreuses.

Craint-il peut-être aussi, et à travers lui le gouvernement, que la mobilisation et la réaction des salariés de France Télécom deviennent contagieuses dans les autres entreprises ?

Discours de patrons

D'après les dirigeants de France Télécom, toutes les restructurations seraient inéluctables, du fait que l'entreprise serait dans un domaine de haute technologie où la concurrence est rude. Mais les dirigeants de

La Poste disent la même chose aux postiers, ceux de Renault ou de Peugeot aux ouvriers de leurs usines, ceux de la SNCF aux cheminots, etc. On voit bien qu'il s'agit partout de course au profit et de taux de rentabilité. La seule

manière d'enrayer cette frénésie de réorganisations et de suppressions d'emplois, c'est notre capacité à leur faire de la résistance. Les patrons ne comprennent que les rapports de force !

• Grande distribution

Auchan payait en dessous du smic

Auchan est poursuivi devant les Prud'hommes pour paiement des temps pleins en dessous du smic entre 2000 et 2007. Cette entreprise a ainsi volé entre 3 000 et 4 000 euros annuels à chaque salarié concerné. Et ce n'est pas la seule, dans la grande distribution. D'autres sont en procès pour des raisons similaires.

Cette bataille juridique qui oppose Auchan à ses salariés

ne fait que révéler une entourage utilisée par bien des entreprises au moment du passage aux 35 heures. Jusqu'en 1999, à Auchan, le smic était garanti aux employés faisant 37 heures travaillées plus 2 heures de pause. Avec le passage aux 35 heures en 2000, Auchan a tout simplement enlevé les deux heures de pause du temps de travail payé... Les employés sont passés à 36 h 45

postés... payés 35 heures ! Conséquence : une baisse imposée de 5 % de la grille des rémunérations et les salaires les plus bas tombés en dessous du smic.

À la séance de conciliation organisée le 9 octobre à Lannoy, près de Lille, une centaine d'employés ont envahi la cour des Prud'hommes et dit ce qu'ils pensaient de cette affaire qui concernerait, selon les syn-

dicats, environ 5 000 salariés (1 600 dossiers de plainte ont été déposés).

Pour Mulliez, propriétaire d'Auchan avec sa famille et première fortune de France avec plus de 20 milliards d'euros, les 20 millions ainsi volés aux salariés sont une goutte d'eau dans la mer... Mais chez ces gens-là, il n'y a pas de petits profits !

Valérie FONTAINE

• Toyota – Valenciennes

La direction recule devant le mécontentement

Alors que la production est repartie à la hausse, que des intérimaires ont été repris, la direction de Toyota Valenciennes avait prévu toute une série de négociations, notamment sur ce qu'elle a appelé « l'aménagement du temps de travail ».

En réalité, il s'agissait encore et toujours du vol de notre travail. De nouveaux compteurs d'heures individuels et collectifs allaient être mis en place. Pour simplifier des schémas bien plus compliqués, ces compteurs auraient été remplis par des heures supplémentaires non récupérées et non payées, plus deux jours pris sur les congés payés. Pendant des périodes de fermeture imposées par la direction, elle aurait puisé dans ces compteurs pour payer nos salaires ! Elle voulait ainsi nous faire payer d'avance les périodes de chômage partiel qu'elle envisage l'année prochaine, tablant sur un marché automobile européen en recul.

L'argument massue répété par les chefs était qu'ainsi on ne perdrait pas d'argent ! Mais cet argument ne résista guère lorsqu'une grande partie des ouvriers comprit avec un tract de la CGT que la direction voulait nous faire travailler plus... pour gagner pas plus et peut-être moins ! Car une fois les compteurs d'heures vidés, avec ce système on en était réduit au chômage

partiel mal indemnisé à 60 % du salaire brut.

Plus les chefs parlaient, plus ils convoquaient d'ouvriers un par un pour les convaincre, plus le mécontentement montait dans l'usine... et plus étaient nombreux ceux qui demandaient que la CGT et FO appellent à des assem-

blées générales, comme lors de la grève du mois d'avril dernier.

L'expérience de la grève et des mois qui l'ont suivie n'est pas oubliée. Ce sont les assemblées qui avaient permis l'organisation de la grève en avril et ce sont des assemblées – ou la menace d'assemblées – qui ont contraint la direction à l'application complète du protocole de fin de grève.

Comme lors de la grève, CGT et FO ont appelé ensemble aux assemblées sur

le temps de pause dans chaque équipe mercredi 7 octobre. Ce fut un succès.

En fait, quelques heures avant l'assemblée de l'équipe du matin, la direction annonçait des « améliorations » de son projet sur nombre d'aspects. Elle maintenait ses nouveaux compteurs mais retirait certains aspects les plus choquants du vol des heures supplémentaires, et s'engageait à signer – de trois mois en trois mois – la convention qui permet l'indemnisation du

chômage partiel à 75 % du brut (95 % du net). Cette revendication avait été l'une des principales de la grève d'avril, et elle engage Toyota à ne pas licencier pendant la période de la convention.

Malgré le soulagement de beaucoup... et la pression des chefs, 650 ouvriers se sont réunis en assemblée sur 3 000 embauchés : 200 en équipe du matin, 300 en après-midi et 150 en nuit. Après le constat du recul de la direction, les assemblées ont demandé la confirmation écrite des nouvelles propositions et se sont donné rendez-vous pour le surlendemain. Vendredi 9 octobre, 370 ouvriers se sont donc réunis à nouveau, dans les mêmes proportions.

La direction a reculé pour le moment, de crainte que le mécontentement se transforme en grève alors qu'elle a besoin des voitures. Il est certain qu'elle retentera de s'en prendre à nos salaires, pourtant déjà trop faibles, et aux conditions de travail. Mais nous sommes désormais des centaines à avoir pu vérifier que, décidés et unis, ce n'est plus la direction et les chefs qui sont les plus forts.

Correspondant LO



Grève en avril 2009.

• La Barre-Thomas – Rennes

Patrons complices pour licencier

Fin septembre, les tribunaux ont dénoncé le plan de licenciements effectué en 2007-2008 par les patrons de l'usine de la Barre-Thomas. Les travailleurs licenciés peuvent obtenir des dommages et intérêts pour licenciement abusif. Mais les patrons n'ont pas envie de trop donner, et ils viennent de trouver un allié de taille : leur principal client, PSA.

La direction de PSA vient en effet de déclarer qu'elle acceptait de garantir des commandes de pièces de caoutchouc et de plastique à la Barre-Thomas, mais elle précise que les sommes nécessaires pour indemniser les personnes licenciées ne doivent pas être trop importantes car cela risquerait de mettre en péril la santé financière de l'usine.

De son côté, la direction de la Barre-Thomas se dit prête à respecter la décision de justice et à

en discuter les conséquences avec les syndicats. Mais elle laisse entendre que, si les sommes demandées étaient trop importantes, l'entreprise serait en difficulté et pourrait envisager de nouveaux licenciements.

Les deux larrons jouent chacun leur partition pour réduire à une peau de chagrin les indemnités à verser. PSA propose des productions à venir si tout va bien et la Barre-Thomas de nouveaux licenciements si tout va mal. Ils essaient de convaincre ceux qui travaillent encore dans l'usine que les problèmes à venir seront dus aux syndicats qui ont dénoncé le plan de licenciements et aux travailleurs trop exigeants en indemnités qui n'accepteraient pas les propositions de la direction...

Correspondant LO

• Cars PNA (Val-d'Oise)

Grève des chauffeurs pour la défense des salaires

Depuis le 6 octobre, 136 chauffeurs de cars PNA sont en grève. Cette société de transport, basée à Vaud'herland dans le Val-d'Oise, compte 140 chauffeurs. C'est dire que la grande majorité des chauffeurs n'acceptent pas le projet de leur patron de diminuer les salaires de quelque 300 euros, par le biais de la suppression de plusieurs primes, comme celle liée à la prise de travail de très bonne heure, ou encore la prime de qualité ou de travail les jours fériés, ou d'ancienneté. Leur salaire ne dépasse pas en moyenne les 1 600 euros net, il n'est pas question de le voir diminuer.

Cette société a été rachetée en 2006 par le groupe Lacroix,

qui n'avait pas garanti le maintien de ces primes au-delà de trois ans. Mais les chauffeurs n'ont pas dit leur dernier mot. Ils se retrouvent en assemblée dès 4 heures du matin pour organiser leur grève, en particulier pour aller discuter au départ des transports de travailleurs ou d'écoliers avec les chauffeurs d'autres sociétés que le patron envoie pour les remplacer. Du coup, la direction envoie des huissiers, mais cela ne les décourage pas.

En tout cas, à l'usine automobile Peugeot-Citroën d'Aulnay-sous-Bois que desservent les cars PNA, la grève est bien acceptée du côté des ouvriers, un peu moins du côté de la direction qui a dû

sortir les carnets de chèques pour payer directement le taxi aux ouvriers sans bus. Au Comité d'entreprise du lundi 12 octobre, elle a annoncé qu'elle arrêterait de payer les taxis mais continuait à rembourser les autres frais de transport ; pour les nombreux salariés en retard, le salaire est maintenu. Les démarrages de chaîne sont plutôt chaotiques, avec des retards d'une demi-heure. De même, lundi 12 octobre, sur l'équipe du matin, 45 voitures n'ont pas pu être fabriquées sur les 300 qui sortent habituellement. Une pression de plus qui fera peut-être réfléchir le patron de Lacroix-PNA.

Correspondant LO

• Manifestation nationale des victimes de l'amiante

Chaque année, autant de morts qu'au World Trade Center

La manifestation nationale annuelle de l'Association nationale des victimes de l'amiante (Andeva) et de la Fédération nationale des accidentés du travail (Fnath) à Paris, le samedi 10 octobre, a réuni plusieurs milliers de personnes venant de toutes les régions du pays. Elle était soutenue par la CGT et la CFDT, l'Union syndicale des magistrats (USM), l'Association française des magistrats instructeurs (AFMI). Des camarades de Lutte Ouvrière étaient présents derrière une banderole.

Le parcours de la manifestation était symbolique du long combat des victimes de cet empoisonnement pour faire valoir leurs droits. Elle a débuté rue de Messine, où se trouvait le siège du lobby patronal de l'amiante qui a organisé la désinformation sur la nocivité de son utilisation dans l'industrie et le bâtiment, connue pourtant depuis 1906. Actuellement, 3 000 personnes en meurent chaque année et 100 000 autres vont mourir de l'amiante dans les vingt ans à venir.

C'est en 1996 que les premières plaintes au pénal ont été déposées par l'Andeva. Les dix années suivantes, ces plaintes n'ont pas été prises en considération par les juges. Il a fallu les multiples manifestations des « veuves de l'amiante » à Dunkerque, de décembre 2005 à janvier 2007, pour que les différentes plaintes soient regroupées au Pôle de santé publique à

Paris.

Mais l'instruction avance à pas lents. En 2008, il manquait dix officiers de police judiciaire pour mener les enquêtes nécessaires. Il en manque autant cette année. Au rythme actuel, le procès pénal ne pourrait avoir lieu avant 2014, près de vingt ans après le dépôt des plaintes ! La manifestation exigeait donc que les moyens soient mis en œuvre pour que le procès pénal puisse se tenir rapidement.

Les délais du Fonds d'indemnisation des victimes de l'amiante (Fiva) se dégradent aussi : en moyenne de 7 mois et 3 semaines en 2007, 9 mois et 3 semaines en 2008... Des magistrats et des juges d'instruction étaient présents à la manifestation. Au-delà de la sympathie pour les victimes, ils mettaient en garde contre la suppression des juges d'instruction annoncée par Sarkozy et leur remplacement par des procureurs relevant directement du

ministre de la Justice. Les dossiers de l'amiante pourraient bien être victimes de leur suppression, car les procureurs qui en auraient la charge sont soumis au gouvernement... qui est lui-même soumis aux intérêts du patronat !

En dix ans en effet jamais un procureur n'a bougé le petit doigt pour engager une procédure pénale contre les responsables de cette catastrophe sanitaire. Plus, lors des premières procédures en faute inexcusable de l'employeur devant les tribunaux des affaires de Sécurité sociale, et alors que le parquet n'y siège jamais, on a vu à plusieurs reprises des procureurs ou leurs substituts faire le déplacement et requérir l'absence de responsabilités des employeurs, pour tenter d'éviter aux entreprises de payer des dommages et intérêts aux victimes et la multiplication des procès. Ce qui, heureusement, n'a pas eu lieu.

• Sanofi Aventis – Vitry-sur-Seine (Val-de-Marne)

La bataille pour la vérité sur l'amiante continue

C'est le titre d'un tract diffusé au personnel par le syndicat CGT des retraités de l'entreprise. Il faut dire que la situation est alarmante. Selon le syndicat, à ce jour 67 travailleurs au moins ont été atteints d'une pathologie consécutive à l'exposition à l'amiante et 27 d'entre eux en sont décédés. Le jour même de la diffusion du tract, un technicien chimiste signalait aux militants présents : « Le chiffre est faux. Les copains, je viens d'apprendre la mort d'un collègue : ça fait 28. » « Ça n'arrête pas » en effet et, depuis le début de l'année, trois nouveaux cas avaient déjà été signalés et deux retraités atteints sont décédés.

Les anciens sont inquiets

Cette maladie, survenant souvent dix, voire vingt ans et plus après l'exposition, touche dans la quasi-totalité des cas les retraités. Ainsi, au début de

l'année, on apprenait qu'un ancien ouvrier né en 1925 avait été trouvé porteur de plaques pleurales... en 2008 !

C'est pourquoi on s'attend à ce que des salariés tombent malades de l'amiante pendant des années encore car, de l'amiante, il y en avait en quantité il y a quelques années encore à l'usine, notamment dans l'ancienne chaufferie (le désamiantage du site est toujours en cours). C'est dans ce contexte que le CHSCT de l'usine a déposé un dossier de près de 400 pages au ministère du Travail, pour demander l'inscription de l'usine sur la liste des établissements pouvant bénéficier de la préretraite Acaata (allocation de cessation anticipée d'activité des travailleurs de l'amiante). Mais, comme a répondu une employée du ministère, « le nombre de morts n'est pas retenu dans les critères pris en compte ».

Quant à la direction de l'entreprise, elle n'est guère émue par cette catastrophe sanitaire et humaine. Au journaliste du *Parisien* qui s'informait auprès de lui pour vérifier les allégations des syndicalistes, Hubert Loetscher, directeur du site de production, répondait : « Les mesures ont été prises quand il le fallait. Notre site contenait de l'amiante mais en quantité acceptable et comme n'importe quelle usine. » Et le pire, en quelque sorte, c'est que d'une certaine façon c'est vrai, puisque c'est en toute légalité que les patrons successifs, de Rhône-Poulenc à Aventis, nous ont empoisonnés avec l'amiante. C'est ce scandale que les « anciens » de Rhône-Poulenc dénoncent, et ils ont tenu une conférence de presse afin que la vérité soit connue aussi en dehors des murs de l'entreprise.

Correspondant LO



Comme l'ont conclu les divers orateurs aux abords de la place Vendôme et du ministère de la Justice, c'est de la mobilisation des victimes et du soutien

qu'elles recevront pour obtenir justice que, plus que jamais, tout dépend.

Serge VIARD

• Agents de sécurité – Aéroport de Roissy

Ensemble, c'est plus sûr

On les voit quand on prend l'avion, ceux qui contrôlent les passagers, les 6 000 agents de sûreté qui travaillent à l'aéroport de Roissy. Éclatés entre des dizaines d'entreprises, ils ont des conditions de travail d'un autre âge.

Mercredi 7 octobre, ils se sont regroupés à 200, à l'occasion de la journée d'action nationale sur le travail décent. Et ce n'est rien de dire que, « décent », le travail ne l'est pas. Chez Derichebourg par exemple, les 600 agents de sûreté ont été vendus à une entreprise qui était... en dépôt de bilan ! Depuis, les deux tiers sont restés sur le carreau et n'ont pas de solution. D'autres salariés ont raconté les longues heures, le travail qui démarre à 5 heures, les horaires qui changent tout le temps, de la veille pour le lendemain, le manque d'hygiène sur le lieu de travail, l'attitude arrogante des chefs. Des agents d'une compagnie sous-traitante d'Air France, Cityjet, présents eux aussi, ont raconté comment ils ont

dû se battre pour avoir des contrats respectant le droit français. Dans cette compagnie, on travaille tant que des pilotes se sont évanouis en vol !

Que ce soit Aéroports de Paris ou les compagnies aériennes, tous disent que la sûreté est leur priorité mais, si c'était le cas, ils ne nous laisseraient pas travailler dans de telles conditions.

D'ailleurs on l'a bien vu : à la suite de cette journée, les camarades d'un des terminaux, le 2E-S3, ont décidé « l'application stricte des procédures », c'est-à-dire le simple respect des procédures réglementaires... et les avions ont immédiatement accusé de retard !

Il faudra plus qu'une journée pour obliger les compagnies et ADP à nous respecter. Mais notre grève et notre manifestation dans l'aéroport se sont vues, jusqu'à la télé. Il faudra donc revenir, plus nombreux.

Correspondant LO



• Une infirmière inculpée à Amiens

Les criminels sont ceux qui suppriment des postes

Une forte émotion règne chez le personnel hospitalier, à l'hôpital psychiatrique Pinel d'Amiens mais également dans toute la région et au-delà, à la suite de la mise en examen lundi 13 octobre d'une infirmière pour homicide involontaire. Au mois d'août, une malade de cet hôpital a été retrouvée décédée dans une baignoire, dans une eau à 60 degrés. L'infirmière l'avait laissée seule sur sa chaise quelques instants. Elle avait la charge, en tant qu'infirmière, de dix-sept autres malades.

Cet accident est un drame pour la victime et sa famille. Mais l'attitude de l'administration et de l'État, au travers de l'appareil judiciaire, est insupportable. L'affaire remonte au mois d'août, et la presse a révélé que la direction de l'hôpital a fait changer en urgence les mitigeurs d'eau chaude des baignoires, dont sans doute celui de la baignoire incriminée. Aujourd'hui, deux mois après, le directeur s'en prend à l'infirmière en la suspendant et en évoquant une « faute professionnelle » qui est

d'avoir laissé seule la malade pendant quelques instants. Mais comment faire, quand on est seule pour s'occuper de dix-huit malades ? Qui donc supprime les postes et demande de travailler dans des conditions inacceptables, tant pour les malades que pour le personnel ? Ce sont bien les responsables des hôpitaux, sous les ordres des représentants du gouvernement, dans le cadre des réductions continues de postes.

L'administration des hôpitaux psychiatriques laisse

régulièrement les infirmières, les aides-soignantes et les ASH travailler bien en dessous des seuils minimaux de sécurité, et cela toute l'année. Pendant les congés, c'est pire !

La politique officielle, développée depuis des années, consiste à démanteler toute une partie des hôpitaux psychiatriques, avec des fermetures de services ou d'hôpitaux entiers, avec le renvoi d'une partie des malades à la rue.

Ceux qui devraient rendre des comptes de leurs actes criminels, non pas accidentels mais délibérés, ce sont tous ceux qui en ce moment participent à la suppression de dizaines de milliers de postes vitaux pour la prise en charge des patients, et cela dans tous les hôpitaux publics du pays.

Paul SOREL

• Maternité de Valréas (Vaucluse)

Le tribunal ordonne la réouverture

Le tribunal administratif de Nîmes a ordonné vendredi 9 octobre la réouverture de la maternité de Valréas, dans le Vaucluse. L'établissement avait été fermé en juillet pour « raisons de sécurité » par l'Agence régionale de l'hospitalisation (ARH). Un Collectif de sauvegarde de la maternité s'était alors créé pour en obtenir la réouverture. Il était sou-

tenu par la municipalité, la population ainsi qu'un collectif de jeunes mamans.

Toutes ces dernières années, la politique des gouvernements a été de fermer les plus petites structures hospitalières. Cela signifie pourtant une aggravation des conditions dans lesquelles la population peut se soigner, surtout pour ceux qui n'ont pas les moyens de se déplacer, ou de payer pour se faire soigner dans des cliniques privées. La ministre de la Santé Roselyne Bachelot avance donc, pour justifier les fermetures de maternités telles que celle de Valréas, de prétendues raisons de sécurité. Les dizaines de kilomètres que les femmes doivent faire en voiture pour rejoindre la maternité la plus proche ne posent-ils pas de problème de sécurité ? La maternité de Valréas une fois fermée, les

femmes devaient pour accoucher se rendre à Orange, Montélimar ou Avignon, à plus de 40 km.

Cette maternité, située dans une ville de 10 000 habitants, enregistrait d'après le maire en moyenne 350 naissances par an. En fait, les vraies raisons de la ministre de la Santé sont qu'elle cherche à faire des économies aux dépens de la santé de la population, en particulier à travers la loi qu'elle a fait voter et dont l'application aboutit à un désastre.

Les opposants à la fermeture de cette maternité savent que la lutte n'est pas terminée. Bachelot a déjà montré qu'elle pouvait ne pas tenir compte d'une décision de justice : fin septembre dernier, elle décidait en effet la fermeture, malgré la première décision du tribunal administratif qui s'y opposait. Mais c'est tout de même un premier succès qui ne peut qu'encourager tous ceux qui, d'une façon ou d'une autre, ont manifesté leur opposition.

Aline RETESSE

• Teleperformance (région parisienne)

Performance sociale, zéro

Teleperformance est une énorme entreprise disposant de 82 000 stations de travail informatisées et plus de 100 000 employés répartis sur 249 centres d'appels dans 47 pays. Cette entreprise a un chiffre d'affaires florissant. Et les bénéfices au premier semestre 2009 sont en hausse de 7,6 %.

En France, Teleperformance emploie 8 000 personnes et ses centres sont des sous-traitants de France Télécom, Bouygues, SFR, ou de compagnies d'assurances ou d'autres. Leader mondial des fournisseurs de services externalisés de gestion de la relation client, de l'assistance technique et du recouvrement de créances, ce groupe géant veut se débarrasser de 500 salariés.

En effet depuis le 16 juin, dans différents sites, les employés se sont mobilisés contre les projets de la direction qui prévoit la fermeture de trois centres en région Ile-de-France : Paris, Montigny-le-Bretonneux dans les Yvelines et Pantin en Seine-Saint-Denis. Seul restera le centre de Guyancourt (Yvelines). La direction prévoit aussi de supprimer 157 postes d'agents de maîtrise, dont 35 sur le site de Lyon Saint-Victorien.

Les salariés et les organisations syndicales ont mené diverses actions : grèves, manifestations, interventions auprès des donneurs d'ordres, France Télécom et autres. Le 8 septembre, des débrayages ont eu lieu sur les sites d'Orléans, Le Mans, Rennes, Toulouse, Lyon et Belfort. Et les salariés en grève de Montigny-le-Bretonneux, Pantin et Guyancourt se sont rassemblés place du Châtelet à Paris.

Le 17 septembre, place de la Bourse, au milieu des salariés de la chimie, de l'automobile, la banderole des employés de Teleperformance était bien présente, comme elle l'était le 7 octobre lors du rassemblement devant le siège du Medef.

L'intersyndicale CGT-SUD-FO-CFTC et le Comité d'entreprise ont déposé un référé et le tribunal de grande instance de Paris a suspendu le 22 septembre le PSE (plan dit de sauvegarde de l'emploi !) jusqu'au 1^{er} décembre, sous peine d'une astreinte de 5 000 euros par salarié en cas de modification du contrat de travail ou de licenciement. Et c'est donc le 1^{er} décembre que la justice se prononcera sur le fond et dira si ce plan est annulé ou seulement suspendu.

D'ici là, les syndicats et le personnel comptent bien continuer la mobilisation pour le retrait de toutes les réorganisations, de toutes les suppressions d'emplois, et le maintien des sites en Ile-de-France. La direction prévoit, elle, que 318 personnes de la région parisienne devraient accepter, si elles ne veulent pas être licenciées, une mobilité vers les centres d'Orléans et de Villeneuve-d'Ascq dans le Nord, au mépris de la vie personnelle et familiale.

Oui, les salariés ont en face d'eux un mastodonte, mais ils ont la ferme volonté de le faire reculer, d'autant qu'au problème des suppressions d'emplois s'ajoutent des conditions de travail de plus en plus dures, avec des horaires de folie et un stress permanent.

Sophie GARGAN



Au sommaire de Lutte de Classe n° 122 (octobre 2009)

- France
Économie en crise et grandes manœuvres électorales
 - Antilles
Huit mois après, où en sont les effets de la grève générale
 - Ile de la Réunion
Sept mois plus tard
 - Haïti
La situation des travailleurs
 - Côte d'Ivoire
Plus que la date de la présidentielle, c'est la réunification de l'armée qui est importante pour les possédants
 - Afghanistan
Une guerre sanglante pour défendre un régime en faillite
- Prix : 1,50 euro - Envoi contre quatre timbres à 0,56 euro



● La manifestation du 22 octobre à Paris

Interdiction des licenciements et répartition du travail entre tous !

Plusieurs fédérations professionnelles de la CGT, aux côtés de la confédération, appellent à une manifestation nationale à Paris jeudi 22 octobre derrière le slogan « Pour une véritable politique industrielle ». Pendant ce temps, les dirigeants des autres confédérations vont soumettre au gouvernement leurs vœux sur le grand emprunt de Sarkozy, alors que la CGT a décidé de boycotter cette convocation. Indépendamment du mot d'ordre, on préfère la voir appeler à manifester.

Ceux qui veulent protester le 22 octobre contre les fermetures d'usines, les licenciements massifs, les réductions d'emplois et les agressions tous azimuts que doivent subir tous les travailleurs en ce moment, ont évidemment raison. Mais ce serait mieux que cela soit sur des bases claires et qui offrent une perspective au monde du travail. Or ce n'est pas ce que proposent Thibault et la direction confédérale.

Tout, dans le document de quatre pages mis au point par la direction confédérale, se place hors du cadre revendicatif que



les travailleurs devraient imposer par la lutte. Il s'agit d'un plan qui ressemble à une supplique. Le slogan « Pour une politique industrielle » est incompréhensible pour la masse des travailleurs, et sur le fond il est ridicule. Le patronat et l'État ont une politique industrielle, bien concrète, et ils la mettent en place : il s'agit de gagner de l'argent par tous les moyens sur le dos de toute la société.

Quant aux axes proposés par la confédération, ce sont :

« accroître l'effort de recherche et d'innovation », « développer une politique cohérente de l'énergie », ou encore : « assurer le financement de la croissance des entreprises ». On croirait lire un copié-collé des axes définis par le gouvernement, par le Modem ou le PS. Ce bavardage qui peut paraître responsable et sérieux a l'avantage de n'être ni contestataire, ni même revendicatif, et en aucun cas « irresponsable » ou « révolutionnaire ».

Mais, fondamentalement,

que veut dire réclamer « une véritable politique industrielle » ? Que ce soit sous forme d'une supplique adressée au gouvernement, comme le font les dirigeants confédéraux, ou bien même en haussant le ton, cela revient à faire croire que le problème de l'emploi se résoudra par une discussion avec le patronat, le gouvernement et les syndicats débouchant sur une bonne politique. Cela n'a aucun sens aujourd'hui. Pour garantir ses profits, face à une crise profonde de son système, la classe capitaliste a décidé d'en faire payer les frais à l'ensemble du monde du travail. L'État est là pour l'y aider. Le temps des réformatives et des petites concessions est donc fini, bien fini. Les ennemis des travailleurs leur font désormais une guerre sans merci. La seule issue réaliste pour la classe ouvrière, si elle refuse les licenciements et de subir les coups, c'est d'engager la lutte pour arrêter le bras des patrons licenciés, de leur imposer la garantie des droits à la vie de tous les salariés.

En ce sens, d'ailleurs, il est juste de manifester et de faire une manifestation nationale pour faire masse, même si les autres confédérations ne le veu-

lent pas. Mais le choix de ne pas appeler l'ensemble des salariés, de l'industrie comme des services, du privé comme du public, revient à diviser artificiellement le problème de l'emploi, qui touche tout le monde.

Cependant, si le calcul des dirigeants n'a rien à voir avec les intérêts profonds de la classe des travailleurs, l'existence de cette manifestation peut être l'occasion d'affirmer, partout où c'est possible, la nécessité d'une lutte de l'ensemble du monde du travail pour garantir son droit à l'existence.

Pour inverser radicalement le rapport de forces entre les travailleurs et leurs exploités, il faudra une véritable explosion sociale qui rassemble au coude à coude des millions de personnes. Et, pour arrêter le bras des démolisseurs d'emplois, il faudra imposer l'interdiction des licenciements, la répartition du travail entre tous les salariés sans perte de salaire. Il faudra imposer le contrôle de tous les comptes ouverts ou cachés des entreprises et des administrations.

Il ne suffit pas de l'écrire ou même de le crier pour que cela se fasse ; mais il faut commencer par en défendre la perspective.

Paul SOREL

● EDF envoie des produits nucléaires en Sibérie

Secret sur des déchets débaptisés

Jamais l'opinion publique n'en avait entendu parler. Il aura fallu l'enquête d'une journaliste du quotidien *Libération* ainsi qu'une émission sur Arte pour que l'affaire soit révélée : cela fait des années qu'EDF vend en Russie quelques centaines de tonnes de produits radioactifs qui sont entreposés quelque part dans une petite ville sibérienne.

Non seulement EDF a soigneusement gardé le secret, mais les autorités russes également. La ville sibérienne de Seversk était il n'y a pas très longtemps une cité satellite de Tomsk (elle s'appelait Tomsk 7), ne figurait sur aucune carte officielle durant la période soviétique et, aujourd'hui encore, elle est interdite aux journalistes.

C'est là qu'une société russe spécialisée dans le nucléaire achète et dépose les produits radioactifs vendus par EDF, dans le but de les valoriser ultérieurement. Ils se trouvent à l'air libre, dans des fûts. En principe ils ne sont pas très dangereux car il s'agirait essentiellement d'uranium appauvri destiné à subir un traitement d'enrichissement. Toutefois, en cas d'accident et d'une dispersion, en cours de transport notamment (il y a 8 000 kilomè-

tres entre la France et Seversk !), ces déchets pourraient se montrer très nocifs.

EDF a « résolu » à sa façon le problème en refusant de parler de « déchets radioactifs » mais « d'uranium de retraitement » ou encore « d'uranium recyclable » et en ne craignant pas d'affirmer « qu'aucun déchet nucléaire n'est transporté en Russie ». C'est manifestement jouer sur les mots ! Et EDF d'ajouter que ces « matières ne sont plus la propriété d'EDF mais de l'industriel russe » utilisant une argumentation analogue à celle de Total rejetant sur l'armateur la responsabilité du naufrage de l'*Erika*.

Lorsque le parc nucléaire s'est constitué, en France, cela s'est fait de façon tout à fait opaque, à la fois pour des raisons de secret militaire puisque touchant à la fabrication de bombes atomiques, et pour ne

pas effrayer et provoquer un rejet de la part des populations. Aujourd'hui, bien qu'EDF et Areva se prétendent transparentes, c'est très loin d'être le cas. Cette affaire de déchets transportés en Sibérie, à raison d'une centaine de tonnes par an, durant semble-t-il une quinzaine d'années, sans que personne ne le sache, en témoigne.

Mais bien d'autres choses sont douteuses ou scandaleuses, concernant les rejets radioactifs, les doses que reçoivent le personnel qui s'occupe de l'entretien et du chargement des centrales nucléaires, des mineurs de l'uranium dans des pays étrangers, etc.

La secrétaire d'État à l'Écologie, Chantal Jouanno, se dit « favorable à ce qu'EDF fasse une enquête interne » sur ce sujet. Le problème c'est qu'avec EDF – et Areva – les enquêtes « internes » ne donnent rien, la preuve étant que c'est justement une enquête « externe » de la part de journalistes qui a révélé le pot aux roses.

André VICTOR

Rendez-vous de la manifestation à Paris :
jeudi 22 octobre à 12 h
place Denfert-Rochereau

● 17 octobre 1961

Le crime de l'État français

Le 17 octobre 1961, des dizaines de milliers d'Algériens manifestaient pacifiquement à Paris contre le couvre-feu qui leur avait été imposé par Maurice Papon, préfet de police de Paris. Ils défendaient leur droit à l'égalité et leur droit à l'indépendance.

Ce jour-là, et les jours qui suivirent, des milliers de ces manifestants furent arrêtés, emprisonnés, torturés et, pour nombre d'entre eux, refoulés en Algérie.

Des centaines perdirent la vie, victimes des forces de police, agissant sur ordre de leurs supérieurs.

Quarante-huit ans après, la France n'a toujours pas

reconnu sa responsabilité dans les guerres coloniales qu'elle a menées, en particulier la guerre d'Algérie, non plus que dans le cortège de drames et d'horreurs qu'elle a entraîné, dans ce crime d'État que constitue le 17 octobre 1961.

Cette année, comme elles le font depuis longtemps, de très nombreuses associations, syndicats, partis d'extrême gauche et de gauche, auxquels s'associe Lutte Ouvrière, appellent à un rassemblement pour exiger en particulier « la reconnaissance officielle du crime commis par l'État français les 17 et 18 octobre 1961 ».

Rassemblement samedi 17 octobre à 17 h à Paris, place Saint-Michel